



La transition durable et juste

Cahier n° 31 - Décembre 2023

Actes de la journée d'étude *La transition durable et juste*
et conférence finale du projet Erasmus+ TAKE IT, Louvain-la-Neuve, 24 juin 2022

Table des matières

I	—	Introduction	3
		• Christine STEINBACH	
II	—	TAKE IT : contexte, constats, enjeux et leçons	7
		1. Réconcilier le comportementalisme et l'approche systémique pour aborder le changement climatique	7
		2. Projet TAKE IT : objectifs, partenaires et production d'outils pédagogiques.....	10
		3. Les constats et leçons transversaux tirés du projet TAKE IT (enjeux de réflexion)	14
		• Ettaoufik FATHI	
III	—	Analyse : quelle transition juste et durable?	16
		1. Le rôle de l'économie sociale dans la transition durable et juste ?	16
		• Sybille MERTENS	
		2. La place de la transition durable et juste dans le plan wallon de relance <i>Get up Wallonia</i>	19
		• François SANA	
		3. <i>Le Green Deal</i> et la transition européenne verte : analyse et regard critique	22
		• Philippe LAMBERTS	
IV	—	Sur le terrain : point de vue des associations et des OC du MOC	25
		1. Insertion socioprofessionnelle : la voie verte	25
		• Manon LEGRAND	
		2. Pour une commensalité durable et citoyenne : les enjeux de l'alimentation.....	30
		• Zoé MAUS	
		3. Éducation permanente et changement climatique	33
		• Nicole TINANT	
∨	—	En guise de conclusion	42
		• Ariane ESTENNE	

1. Introduction

Christine STEINBACH • Directrice du CIEP

En mai 2023, le Premier ministre de Belgique, Alexander De Croo a provoqué la surprise, voire la consternation, en demandant d'opérer « une pause » concernant les normes environnementales « afin d'alléger le fardeau de l'industrie et des PME déjà confrontées, selon lui, à de nombreuses contraintes ». M. De Croo voudrait que l'on se concentre sur les émissions de gaz à effet de serre et souhaite dissocier les combats écologiques : « *N'allons pas trop loin avec des choses qui, au sens strict, n'ont rien à voir avec le réchauffement climatique* »¹. Ce faisant, il vient en appui à un appel similaire tenu peu de temps auparavant par le président français Emmanuel Macron. Les deux dirigeants politiques marquent ainsi leur réticence à soutenir un projet de loi européenne sur la restauration de la nature, adopté par la Commission européenne en juin 2022 et qui vise à restaurer les écosystèmes, les habitats et les espèces sur au moins 20 % de la superficie terrestre et maritime de l'Union européenne (UE) d'ici 2030. Ce taux de 20 % ne semble pas bien lourd, sachant que, selon l'Agence européenne de l'environnement, 81 % des sites protégés de l'UE sont en mauvais état. La proposition prévoit un financement assez important, d'environ 100 milliards € pour atteindre les objectifs, qui seraient contraignants².

S'il ne s'exprimait pas au nom du gouvernement fédéral, Alexander De Croo (tout comme Macron) est loin d'être le seul à rechigner : déjà

le 20 décembre 2022, les ministres européens de l'environnement s'accordaient généralement pour exprimer leurs réticences, au-delà du principe, et pour demander plus de flexibilité, un allongement des délais et davantage de moyens pour la mise en œuvre de la future loi. Le 20 décembre, soit le lendemain du jour où les membres de la COP15, réunis à Montréal (195 États plus l'UE), venaient de conclure un accord sur le cadre mondial pour la biodiversité.

À l'heure d'écrire ces lignes, nous ignorons quel sera in fine le sort de ce projet de texte, mais les passes d'armes qu'il suscite depuis un an illustrent assez bien la tragédie politique qui se joue face à l'urgence écologique. Il faut des années de négociations pour aboutir à des accords de principes dont la moindre tentative de matérialisation suscite levées de boucliers, manœuvres de tergiversations et autres exigences d'exonération visant à réduire ses effets à peau de chagrin. Il semble impossible d'une part, de penser écologie, économie et social en articulation étroite (De Croo s'est exprimé comme si les entreprises n'avaient pas besoin d'un environnement en bonne santé) ; d'autre part, de repenser le modèle économique dominant hors de ses rails actuels.

Pendant ce temps, la combinaison entre bouleversements climatiques, perte radicale de la biodiversité et épuisement des ressources, engendre des désastres dont les pays et les ménages les plus pauvres subissent en premier lieu et de plein fouet les conséquences. En février 2022, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiait son sixième rapport, un document fourni et accablant sur le poids de ces conséquences, que le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, avait résumé en ces termes : « *un recueil de la souffrance humaine et une*

1 « La pause environnementale voulue par De Croo fracture son gouvernement », *La Libre*, 25 mai 2023, pp.4-7 (en ligne) <https://kiosque.lalibre.be/app/LAL169/editionguid/db871ff8-c742-4ab7-bf96-92551caa5bef>

2 Valentina ROMANO, « L'UE propose une loi sur la restauration de la nature pour remédier à la perte de biodiversité », juin 2022, Euractiv (en ligne) www.euractiv.fr/section/climat/news/lue-propose-une-%e2%80%89loi-sur-la-restauration-de-la-nature-%e2%80%89pour-remedier-a-la-perte-de-biodiversite/?_ga=2.204300496.1362265849.1671524718-1228898002.1667557327

accusation accablante envers l'échec des dirigeants dans la lutte contre les changements climatiques ». Le rapport pointait en particulier, et sans surprise aucune, les grands pays émetteurs de gaz à effet de serre. Démontrant les impacts et les dommages sensibles et visibles des perturbations du climat, le texte intégraient pour la première fois la notion de « pertes et préjudices ».

L'été 2021 a malheureusement fourni la preuve qu'aucun pays dans le monde, même dans les régions plus tempérées, même ceux bénéficiant d'économies plus riches, ne sont à l'abri des dérèglements climatiques. Carine Thibaut, porte-parole de Greenpeace Belgique, l'a rappelé dans un article pour *L'Esperluette* : « Des dômes de chaleur au Canada, des inondations en Europe, au Nigéria et en Chine, en passant par le Maroc avec des records absolus de température, tous ces événements ont dominé l'actualité. Des maisons détruites, des quartiers entiers à reconstruire, des dommages matériels gigantesques pour ces familles qui ont tout perdu en quelques jours, les plus précaires étant particulièrement touchées, dans les quartiers déjà défavorisés au bord des rivières »³. Plusieurs mois après les inondations – et les fédérations du MOC de Liège et de Verviers peuvent en témoigner –, nombre de personnes sinistrées continuent toujours à vivre dans des conditions précaires.

Bien que la transition écologique soit sur toutes les lèvres, le discours médiatico-politique actuel laisse penser que nous pourrions continuer à produire et consommer toujours plus, tout en minimisant les impacts sur l'environnement. Une tension de longue durée perdure entre trois enjeux qui se heurtent de plus en plus frontalement, et sans doute plus que jamais depuis la crise Covid, suivie par l'invasion de la Russie en Ukraine et, dans la foulée, par l'inflation des prix : le premier de ces impératifs est celui de la poursuite de la croissance économique, laquelle finance aussi les dépenses des États et la sécurité sociale. L'eurodéputé Ecolo Philippe Lamberts dira dans son intervention que même si les doutes affleurent, il ne saurait être question d'abandonner explicitement l'objectif de croissance dans le chef des responsables politiques au sein de l'UE. Cet impératif

de croissance entre en tension avec d'une part, la nécessité de préserver les ressources (c'est-à-dire la biodiversité, mais aussi toutes les ressources non reproductibles dont il est fait un usage massif) et d'autre part, avec ce qui devrait être la finalité de l'économie, à savoir l'amélioration du bien-être des populations et du vivant, dans le monde.

Quand bien même on pourrait considérer ces trois finalités comme vertueuses en soi – or cela n'a pas de sens en réalité de considérer la croissance comme une vertu en soi – elles ne sont pas, elles n'ont jamais été considérées non plus à égalité puisqu'elles se situent dans un rapport de force où dominent les intérêts économiques dans une perspective d'accumulation de capital et de profit. La tendance dominante serait plutôt : la croissance à tout prix ; le bien-être des populations, certes, mais dans la mesure où cela découle du premier impératif ; et pour ce qui regarde les ressources, la vision utilitariste se renforce de l'espérance (l'illusion ?) technologique que ce dont l'industrie a besoin, l'innovation technique y pourvoira. Ainsi peut-on interpréter les propos du Premier ministre belge, qui consent aux exigences de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais ne peut se permettre d'appréhender toute la complexité du problème écologique et choisit donc de dissocier climat et biodiversité pour plaider la cause des entreprises.

Est-on pour autant davantage ambitieux et proactifs dans la lutte contre le seul réchauffement climatique ? Le rapport de synthèse du GIEC paru en 2023, ne laisse pas trop d'illusions. S'il reconnaît des efforts politiques et législatifs depuis quelques années pour atténuer ce réchauffement, il avertit cependant que « sur la base des contributions déterminées au niveau national (CDN) annoncées jusqu'en octobre 2021, un réchauffement climatique de 3,2°C d'ici à 2100 est actuellement prévu ». Et cela rappelle une précédente bagarre parlementaire à propos d'un texte législatif européen. En particulier sur une mesure du paquet énergie-climat intitulé « *Fit for fifty five* ». L'objectif consistait à réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'UE en 2030 par rapport aux émissions de 1990. Un strict minimum, en vérité, puisque selon le dernier rapport en date du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, il faut désormais réduire les émissions mondiales de 7,6 % par an entre

3 Carine THIBAUT, « Le changement climatique, une crise qui s'accélère », *L'Esperluette*, CIEP, n°111, mars 2022, pp.4-6 (en ligne) www.ciep.be/images/publications/esperluette/2022/Esper111.pdf

2020 et 2030, pour rester sous la barre des 1,5°C de réchauffement et éviter les pires impacts.

La mesure centrale de ce paquet « énergie-climat » était la réforme du marché carbone européen. Il s'agit du marché sur lequel les producteurs d'électricité et de chaleur, les industries énergivores et l'aviation, principalement, achètent aux enchères ou reçoivent des « quotas carbone », qui sont en fait des permis de polluer. En gros, la Commission européenne prévoyait de supprimer les allocations gratuites de permis de polluer en 2028. Sous la pression des lobbies industriels, des amendements ont été déposés par le Parti populaire européen (PPE) pour en retarder l'échéance à 2034. Le 8 juin 2022, le texte n'a pu être voté en Parlement. Un compromis a depuis été trouvé, avec une disparition progressive entre 2027 et 2032. Bref, ici encore, il y a eu des pressions pour faire reculer des échéances, et elles ont été efficaces. Rappelons que, en tant que pollueur historique, l'Europe doit s'engager à une réduction absolue de -65 % d'ici 2030 pour atteindre l'objectif global. Rappelons aussi qu'avec 71 % des émissions de GES issues de 100 multinationales, la part de responsabilité relevant des acteurs économiques privés relève de l'évidence.

L'affrontement entre les trois points de tension cités plus haut tourne, semble-t-il, à la course au déni du réel. Il ne paraît pas du tout anodin que certains politiques aient pu reprocher à la RTBF de trop parler d'écologie ! C'est en tous cas ce dont témoignait un journaliste dans un débat sur la Première en juin 2022. Reprocher à un média public de trop parler d'une réalité très complexe, très documentée, d'une portée universelle, d'une urgence manifeste et aux impacts majeurs, peut paraître hallucinant, mais encore une fois, si vous voulez vous dépatouiller d'une tension fondamentale sans pouvoir modifier un de ses items, que faire d'autre sinon... prendre la tangente ?

Ce n'est pas, on s'en doute, l'option retenue pour la préparation de ce Cahier du CIEP qui, au contraire prend appui sur un projet poursuivi durant trois ans pour concevoir et proposer au public, notamment issu des classes populaires, des outils afin de s'approprier un certain nombre de questions touchant à l'urgence écologique, pour stimuler l'action. Financé par le programme Erasmus + de l'UE, et intitulé « TAKE IT », ce projet

a été coordonné par le CIEP et mené avec dix associations partenaires activement impliquées. Plus largement, cette publication donnera notamment un aperçu de la richesse des interventions lors de la journée de clôture de ce projet, le 24 juin 2022, une journée conçue en articulation étroite avec les réflexions, débats et actions qui animent le MOC depuis quelques années sur les enjeux d'une transition écologique juste et durable. Le postulat de départ étant qu'il s'agit bien d'une question collective et politique, en aucun cas réductible à des comportements individuels ni à des innovations technologiques.

Ce postulat était déjà au cœur de la Semaine sociale du MOC de 2019 intitulée *Le Mouvement social face à l'urgence écologique*, qui a mis en débat différents courants de la transition écologique et dans la foulée de laquelle cette question est devenue l'une des cinq priorités du MOC dans son actuel plan stratégique. Au niveau national, un groupe de travail rassemble les organisations constitutives pour accorder leurs points de vue sur des enjeux, comme le suivi des Conférences pour le climat, le déploiement de la 5G ou la mobilité gratuite pour tou·tes. Sur le terrain des fédérations CIEP-MOC, la question écologique se décline concrètement à travers diverses problématiques collectives, qu'il s'agisse de s'impliquer dans l'aménagement et les luttes de territoire (au Luxembourg ou à Liège par exemple) ; de prendre part à des initiatives qui réinventent le rapport entre production et consommation alimentaire (Initiatives Alimenterre, en Hainaut Centre ou à Verviers) ; de plaider pour la rénovation énergétique massive des logements vétustes (à Tournai), de créer des potagers solidaires (à Liège), d'organiser des formations sur l'environnement (à Charleroi), de questionner la reconversion des métiers à l'aune de la transition énergétique (à Bruxelles) ou encore de critiquer la libéralisation de l'énergie, ... Dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale, les AID (Actions de développement intégrées du MOC) ont également le souci d'implémenter l'approche environnementale dans leurs projets, tous ancrés dans un tissu socio-économique et culturel local, et porteurs d'une vision alternative et égalitaire du développement.

C'est en s'inspirant de ce foisonnement d'initiatives que la journée de clôture du projet européen Erasmus + TAKE IT a été pensée pour permettre une approche associant apports académiques, discussions politiques, le tout enrichi par des exemples pratiques abordés au sein d'une série d'ateliers axés sur les communautés d'énergie, sur les ceintures alimentaires, sur la rénovation énergétique des logements. Le quatrième atelier portait sur l'outil d'analyse développé dans le cadre de TAKE IT. Avec ce programme, nous voulions apporter des éléments de réponse à la question suivante : quelles peuvent être des alternatives viables au tout au marché pour assurer le bien-être des populations dans le contexte actuel d'urgence écologique qui est le nôtre ?

Ce Cahier du CIEP livre une série d'apports théoriques croisés avec des expériences de terrain. Le premier chapitre présente tout d'abord le projet européen TAKE IT proprement dit et fait découvrir l'un des outils conçus dans ce cadre, une grille d'analyse en éducation permanente développée par le CIEP avec la collaboration de la Fondation Travail-Université (FTU), qui a fait l'objet d'un atelier d'expérimentation lors de la journée d'étude et de fiches pédagogiques publiées dans *L'Esperluette*. Cette grille vise à faciliter le questionnement critique des propositions de changement face au réchauffement climatique, aider à les posi-

tionner sur un spectre de valeurs politiques et à se situer soi-même en vue de choisir ses modes d'action.

Dans une autre partie, Sybille Mertens, directrice du Centre d'économie sociale à l'HEC-Université de Liège, démontre quel peut être – et quel est déjà – en tant qu'alternative à ce tout au marché, le rôle que l'économie sociale est appelée à jouer dans une perspective de transition durable et juste. Nous en aurons un écho encore plus concret grâce à un focus sur les activités de deux AID, celles de Soleilmont et de Tubize.

Dans quelle mesure la vision de ces alternatives se reflète-t-elle dans le Plan de relance wallon, présenté comme porteur d'une ambition forte pour la transition ? C'est l'analyse que développe François Sana, responsable des matières Énergie, Climat et Mobilité au service d'études de la CSC.

À l'échelon européen, qui tient dans ses mains d'importants leviers du fait de ses compétences en matière d'environnement et d'énergie notamment ? Cet article passera au crible les ambitions et les marges de manœuvre de l'Union européenne, analysées par Philippe Lamberts, Co-président du groupe GREENS/EFA au parlement européen.

En dernière partie, Ariane Estenne, présidente du MOC, apporte le regard du Mouvement en conclusion. ■

II. TAKE IT : contexte, constats, enjeux et leçons

II.1 Réconcilier le comportementalisme et l'approche systémique pour aborder le changement climatique¹

Ettaoufik FATHI • Coordinateur du projet Erasmus+ TAKE IT entre 2009 et 2022 et directeur financier du MOC jusqu'en 2022; actuellement président de Forum Citoyens Burgers – FCB asbl

Économie, environnement et pédagogie... la potion magique !

La question de l'environnement est inhérente à l'activité humaine. La relation entre l'économie et l'environnement a évolué au fil du temps, reflétant des rapports de domination théorisés dans des corpus scientifiques et combattus par des stratégies politiques « universelles » promues partout dans le monde par les institutions internationales de Bretton Woods¹.

Les modèles de base de la théorie économique dominante (l'École classique et son extension néo-classique²) n'ont jamais considéré l'environnement comme un paramètre d'analyse. D'emblée envisagé comme inépuisable et illimité, l'environnement (la nature) a très vite été défini comme un « non sujet » ou un « non objet » de l'analyse économique. Après la Seconde Guerre mondiale, les politiques économiques dominantes traduisent cette vision dans des modèles de développement supposant une croissance illimitée et permanente. Au début des années 1970, la création du Club de Rome fait évoluer cette vision. Le Club de Rome met en évidence l'existence d'une relation entre l'économie (croissance) et l'environnement

en proposant un modèle économique basé sur une « croissance – zéro » afin de contrer les effets pervers et destructeurs du modèle économique basé sur une croissance permanente. C'est ainsi que « l'environnement » est introduit dans l'économie politique dominante, qui considère l'environnement comme une contrainte pour le développement, une simple donnée à ne pas prendre en considération ou, pire encore à neutraliser. L'économie et l'environnement ont longtemps été envisagés comme contradictoires.

À partir de 1972, l'ONU met en place des Sommets de la Terre qui témoignent d'une prise de conscience mondiale des conséquences et des effets destructeurs de la croissance économique « illimitée » sur l'environnement et sur les équilibres de la biosphère. Au Sommet de Rio en 1992 (20 ans après le premier rapport du Club de Rome), la notion de « développement durable »³ fait son apparition. L'environnement devient un paramètre pris en compte dans les modèles économiques plutôt qu'uniquement une contrainte ou une externalité à neutraliser et/ou à éviter. La théorisation de la notion de « développement durable » tente de trouver un équilibre entre l'économie et l'environnement. Les nouvelles politiques économiques misent alors sur une « croissance équilibrée et durable », assez forte pour soutenir l'économie sans atteindre un seuil à partir duquel la biosphère serait endommagée. L'objectif est

1 Les accords économiques de Bretton Woods ont été signés en juillet 1944 à Bretton Woods (USA) à l'issue d'une Conférence internationale réunissant 730 délégués issus des 44 nations alliées. Son principal objectif était de mettre en place une nouvelle organisation monétaire mondiale et de favoriser la reconstruction et le développement économique des pays touchés par la guerre.

2 Le premier rapport du Club de Rome (publié en 1972) remettait en cause le rêve d'une croissance économique sans fin en proposant un modèle à cinq variables : les ressources alimentaires ; les ressources naturelles non renouvelables ; la production industrielle et l'évolution du capital productif ; les niveaux de pollution et leurs conséquences pour l'environnement et la population mondiale.

3 Selon la thèse du développement durable, la pérennité du développement repose sur les conditions suivantes : une croissance économique privilégiant la durabilité des produits ; une croissance démographique modérée ; la satisfaction des besoins sociaux de base ; la garantie de l'équité entre individus, générations et États ; la protection de l'environnement et une gestion optimale du capital naturel.

désormais de trouver un équilibre entre économie (croissance) et environnement (ressources naturelles non renouvelables).

En 2012, 20 ans après le Sommet Rio, la notion d'« économie verte » fait son apparition, sous l'impulsion de David Pearce, pionnier et fondateur de l'École de Londres. Ses travaux ont pour ambition de proposer une troisième voie entre le « tout à la croissance » et le « pas de croissance du tout ». L'économie verte est une tentative de réconcilier économie du marché et environnement en considérant ce dernier comme une opportunité économique pouvant/devant renforcer la croissance économique durable. La croissance revêt une couleur verte et ambitionne de « verduriser » et « décarboner » tout. Cette nouvelle approche est promue par l'ensemble des programmes et agences des Nations unies et de façon plus générale par des institutions internationales. L'Union européenne en a fait son cheval de bataille depuis presque deux décennies. *Le Green-deal*⁴ de 2020 est l'apogée et la consécration institutionnelle et politique de cet intérêt.

Rôle(s) pour la formation d'adultes : le projet TAKE-IT

Les débats sur les fondements théoriques de la relation entre économie et environnement sont éminemment politiques et sociaux. Il ne s'agit nullement d'une simple divergence de points de vue académiques et déconnectés des réalités sociales, elles-mêmes structurées par des rapports de domination construits et entretenus, consciemment et inconsciemment, à travers le temps. L'éducation et la formation à ces enjeux n'échappent pas à cette règle. Les angles d'attaque du sujet ainsi que les approches pédagogiques utilisées reflètent souvent cette tension entre l'économie (croissance) et l'environnement (biosphère), transposée dans le champ de la formation.

Dans les agendas nationaux et internationaux sur le changement climatique et les objectifs de

développement durable, les pouvoirs publics reconnaissent le rôle important de l'éducation des adultes dans l'augmentation de la littératie climatique⁵ des individus, qui peuvent devenir de véritables moteurs du changement et des modèles pour lutter contre le changement climatique. Ainsi, les organismes d'éducation des adultes et les associations en Éducation permanente doivent concevoir de nouvelles approches pédagogiques assorties d'outils adaptés pour accroître l'engagement et l'émancipation des individus et de leurs communautés locales. Ce défi porteur d'enjeux et de tensions pédagogiques puise ses racines dans des divergences idéologiques et socio-politiques.

Dans le cadre du projet Erasmus+ TAKE IT, notre expérience en Éducation permanente nous a confrontés aux tensions rencontrées par les formateur·rices et les animateur·rices (ainsi que leurs organisations) lorsqu'ils et elles abordent la transition durable et la problématique du changement climatique avec leur apprenant·es.

Des tensions à plusieurs niveaux

Des tensions peuvent être soulevées à plusieurs niveaux :

1. *Les causes du changement climatique*

La science a clos le débat, en considérant que l'activité humaine est la cause principale du changement climatique. La tension entre la nature exacte de l'activité est parfois sujette à débat et confrontation : est-ce le mode de production ou le mode de consommation qui est responsable ? La réponse n'est pas neutre ni innocente, puisqu'elle implique des choix en termes de renvoi de la responsabilité mais aussi de types de solutions à proposer.

2. *La responsabilité*

Attribuer les causes du changement climatique au mode de consommation implique le renvoi de la responsabilité vers les « individus » consommateurs. Alors qu'attribuer ces causes au mode de production renvoie la responsabilité vers les « entreprises » productrices, donc vers le collectif. Ce renvoi vers l'un ou l'autre

⁴ *Green deal*, aussi appelé *Pacte vert pour l'Europe*, est un ensemble d'initiatives politiques proposées en 2019 par la Commission européenne pour rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050. En savoir plus : https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal_fr

⁵ Selon l'OCDE, la littératie est « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités ».

conditionne la nature des réponses à apporter pour contrer le défi.

3. *Les réponses au défi*

Les tenants d'une responsabilité individuelle sont enclins à privilégier une approche « comportementaliste » considérant l'adaptation des individus (consommation) comme étant la solution pour contrer le changement climatique, sans se soucier des modes de production destructeurs de l'environnement. Par ailleurs, les tenants d'une responsabilité collective privilégient une approche holistique considérant le changement des modes de production comme étant la solution pour contrer le changement climatique.

Dans les faits, cet antagonisme rappelle les débats des sociologues sur le rôle et la place de l'école. Ce questionnement interpelle dans son versant ontologique ce qui existe dans la société : est-ce d'abord des individus ou des entités collectives qui portent la responsabilité ? Puis, dans son versant méthodologique, il renvoie à la manière d'analyser la société : soit en tenant compte des individus et de leurs actions, soit des entités collectives dont ils font partie.

Des pédagogies spécifiques pour un changement écosystémique

Les réponses à ces tensions induisent des choix pédagogiques réfléchis. La philosophie et les méthodes pédagogiques de l'Éducation permanente permettent de politiser la pédagogie du changement climatique et surtout de la situer dans un contexte socio-économique et politique plus large.

Cette approche se concrétise à travers **des pédagogies spécifiques :**

– *Une pédagogie participative basée sur les besoins du terrain et des apprenant·es*

Ce type de pédagogie implique un engagement face aux défis du monde réel et nécessite un travail d'équipe et une réflexion d'expert·es. Par exemple, promouvoir la voiture électrique comme la solution aux émissions CO₂ devant un public vulnérable est source de dégâts.

– *Une pédagogie holistique/systémique*

L'accent est mis sur la compréhension de la manière dont les systèmes sont créés, fonc-

tionnent et peuvent être changés ou remis en cause. Un système est un ensemble de parties qui s'influencent les unes les autres, l'idée étant de comprendre comment différentes parties interagissent les unes avec les autres. Cette approche permet de ne pas s'arrêter à des faits décontextualisés mais plutôt d'explorer les causes structurelles et historiques des problèmes traités.

– *Une pédagogie critique et pragmatique (une pédagogie d'action) reconnaissant explicitement la relation entre la compréhension, la réflexion et l'action*

La compréhension des faits (Voir) implique une réflexion approfondie avec des outils théoriques (Juger) devant mener vers une action individuelle et/ou collective (Agir). Les apprentissages ont toujours une visée d'émancipation et de changement social. L'ensemble de ces principes pédagogiques pourraient permettre de concilier le comportementalisme et l'approche systémique dans une approche écosystémique mettant l'accent davantage sur le changement systémique et non plus sur un seul aspect unidimensionnel, mais sans omettre ni déconsidérer la part individuelle dans chaque problème. Cette approche écosystémique joue la complémentarité et non pas l'exclusion (l'individu ET le collectif ; la croissance (entreprise) ET la protection de la nature (planète) ET le bien-être social et économique des personnes).

Adopter une approche écosystémique implique de traduire pédagogiquement certaines préoccupations :

– *Préserver et éviter d'épuiser les ressources de la planète, en utilisant une approche « du berceau au berceau » (cradle-to-cradle C2C), garantissant ainsi que le flux de ressources, à travers et au sein de l'économie, est aussi peu décroissant que le permettent les lois physiques (**économie circulaire**) ;*

– *Préserver le bien-être des personnes, en plaçant l'humain au centre des préoccupations et des activités, réduisant ainsi la pauvreté, l'injustice et augmentant la liberté et l'émancipation (**économie sociale**) ;*

– *Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et leurs engagements humanistes en totale harmonie avec la nature et les préoccupations des êtres humains, pour tendre vers un modèle d'écono-*

mie sociale plaçant l'Homme et les services à la collectivité au centre des activités (**économie de marché responsable**).

En conclusion

Il est donc important de situer le changement climatique dans un récit pédagogique global et de mettre l'accent sur **les trois dimensions du développement durable : environ-**

nementale, sociale et économique, pour qu'il soit pratique et substantiel de contribuer à l'objectif de faire du monde une transition plus équitable, durable et riche. La pédagogie propre à l'Éducation permanente permet d'améliorer une approche intégrée holistique de la pratique pédagogique, une approche développée dans le contexte de chaque communauté locale, à partir du vécu et des besoins des apprenant·es qui sont les acteur·rices du changement social.

II.2 Projet TAKE IT : objectifs, partenaires et production d'outils pédagogiques

Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne, le projet TAKE IT est intitulé « *Real-World Education to Boost Climate Change Adaptation* » (L'éducation pour stimuler l'adaptation au changement climatique). En effet, ce projet vise à sensibiliser les individus, notamment issus des classes populaires, à stimuler l'action et à mieux comprendre le changement climatique, afin d'en comprendre les enjeux mais aussi proposer des solutions et prendre des mesures appropriées.

Les objectifs poursuivis par TAKE IT sont de plusieurs ordres :

- *Créer des conditions favorables à l'apprentissage en profondeur des thématiques liées au changement climatique* afin de développer une culture du changement et de la durabilité chez les personnes des milieux populaires, avec un objectif final de stimuler des changements de comportement permettant une meilleure adaptation à notre monde en évolution ;
- *Outiller les formateur·rices et les animateur·rices* pour améliorer leurs capacités à rendre autonomes les individus en formation et en animation, mais aussi mettre en place et conduire des actions appropriées d'adaptation au changement climatique par le développement de compétences spécifiques aux niveaux scientifique et social (**augmentation de leur niveau d'expertise**) ;

- *Outiller les individus* en leur fournissant des informations pertinentes et significatives axées sur le changement effectif des comportements individuels et collectifs, ainsi que sur la prise de mesures appropriées d'adaptation au climat ;
- *Fournir un ensemble de ressources pédagogiques* innovantes et de pointe, disponibles et accessibles sous format numérique, pour autonomiser les intervenants sociaux et les individus en formation et en animation ;
- *Renforcer la dimension et la coopération européennes* à travers la participation de neuf pays représentants de diverses régions impactées par le changement climatique ;
- *Engager les partenaires associés, les expert·es et les principales parties prenantes* du projet dans des actions de développement, de validation, de formation, de diffusion et d'intégration, par la participation notamment à des groupes de travail locaux, des groupes en formation et différents événements multiplicateurs.

Neuf partenaires représentatifs

Outre la coordination du projet assurée par le CIEP communautaire, les neuf partenaires impliqués dans le projet proviennent de plusieurs pays de l'UE (Belgique, Portugal, Italie, Grèce, Irlande, Espagne, Roumanie, Chypre). Ils viennent de pays

et sont issus de contextes différents, mais tous sont touchés par les réalités des changements climatiques. Ils ont aussi des visions, des approches et disposent de grilles d'analyse variées pour aborder cette question de la transition climatique.

– **EDRU – Centro de Estudos e Desenvolvimento Regional e Urbano** (Centre de recherche pour le développement urbain et régional)

Ce centre de conseil portugais a développé depuis plus de 30 ans une expertise dans le domaine de la planification et des études territoriales aux niveaux national, régional, local et urbain. Au cours des dernières années, CEDRU est devenu l'un des acteurs les plus importants au Portugal dans l'élaboration de politiques d'adaptation au changement climatique, principalement en tant que principal consortium d'équipes de recherche universitaire et de sociétés de conseil, mais aussi en tant qu'expert sectoriel.

Actuellement, CEDRU dirige les consortiums responsables de l'élaboration du plan métropolitain d'adaptation au changement climatique dans la zone métropolitaine de Lisbonne et de trois plans d'adaptation intercommunaux et élabore également sept plans municipaux d'adaptation au changement climatique. Il est membre fondateur du Réseau des municipalités pour l'adaptation locale aux changements climatiques.

– **Le Centre pour l'innovation sociale (CSI)**

Le CSI est une organisation de recherche et développement qui se concentre sur la promotion de l'innovation sociale en tant que changement positif, dans les contextes locaux, nationaux, régionaux et mondiaux. La conviction de CSI est que les quatre piliers de l'interaction sociale, de l'éducation, du développement et de la rationalisation économique, associés à des solutions fondamentalement solides et durables, ainsi que le manque de solutions rationalisées aux problèmes sociaux systémiques, peuvent conduire à des solutions créatives ayant un impact significatif sur le tissu social de chaque société. CSI travaille en étroite collaboration avec les gouvernements, les administrations locales, les Asbl, les entités commerciales et les établissements d'enseignement.

Après avoir identifié les défis systémiques, CSI développe des solutions et des projets pour assurer une croissance durable en tenant compte de l'écosystème local, des dynamiques culturelles.

Les domaines d'expertise englobent les domaines de l'intégration sociale, de l'éducation interculturelle, de l'enseignement et de la formation professionnels, du travail, de la planification de l'éducation et de l'apprentissage en ligne, de la gestion de projets, des services d'évaluation de projets, de la validation de produits et de la formation.

– **Eco Trend**

Créée en 2006, l'association italienne Eco-Rend, indépendante de tout parti politique ou d'intérêt économique, poursuit plusieurs objectifs dont la protection de l'environnement et du patrimoine vivant selon les critères du développement durable, la promotion des idées de développement durable au niveau local et régional... Leurs buts sont de soutenir, promouvoir et renforcer la sensibilisation environnementale des entreprises et du public ; de promouvoir le développement durable dans les programmes régionaux, nationaux et internationaux, et d'ancrer des pratiques d'entreprise respectueuses de l'environnement.

Les activités réalisées sont principalement la mise en œuvre de projets environnementaux avec des organisations locales et internationales, la rédaction de propositions, la recherche, le sondage et la gestion d'événements « Conseil environnemental ».

– **Evolve Global Solutions Ltd**

Ce cabinet de conseil en éducation fournit des options de formation et des conseils spécialisés pour aider à élever les normes dans l'enseignement et la formation professionnels ainsi que dans le développement professionnel et la formation en entreprise au Royaume-Uni et dans le monde.

– **Future In Perspective Ltd**

Basée en Irlande, cette société privée s'est spécialisée dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage en ligne, de la production médiatique, des médias communautaires et du développement des affaires dans les économies circulaire, verte et créative. Grâce à leur travail sur des projets nationaux et/ou financés par

l'UE, des groupes locaux de jeunes, des communautés de migrant·es, des personnes âgées et des personnes ont été soutenus.

Future In Perspective Ltd a également une expertise dans l'accompagnement des entreprises sur des marchés de niche tels que les secteurs créatifs, culturels et verts pour développer des modèles commerciaux durables.

– **IASIS**

Organisation non gouvernementale à but non lucratif active dans le domaine de l'inclusion sociale, de la santé mentale et de la désinstitutionnalisation, IASIS participe activement à la réforme psychiatrique promue par le ministère de la Santé et de la Solidarité sociale et l'Union européenne.

L'objectif principal de IASIS est de fournir un soutien psychosocial et une éducation aux personnes qui font partie des exclus ou qui sont menacées d'exclusion, ainsi qu'aux apprenant·es adultes dans le domaine humanitaire.

– **INFODEF Institut pour la promotion du développement et de la formation**

INFODEF est un centre de recherche, de développement et d'innovation. Sa mission est de concevoir et de réaliser des projets qui contribuent à atteindre un développement durable et inclusif à travers l'éducation, la culture et l'innovation. Il conçoit et développe des outils, des méthodologies, des produits et services innovants qui répondent aux défis sociaux et économiques actuels et permettent d'anticiper et de conduire les changements nécessaires pour atteindre les objectifs futurs de la société.

L'un des principaux domaines d'expertise d'INFODEF est la conception de méthodologies et d'outils innovants pour soutenir l'activité du professionnel qui travaille avec des groupes cibles spécifiques (jeunes, migrant·es, adultes peu qualifiés, personnes handicapées et autres groupes exclus et sans privilèges).

INFODEF a participé ou coordonné des projets européens dans le domaine de l'innovation appliquée à la jeunesse, à l'éducation et à la formation, financés par les programmes Lifelong Learning, Erasmus + ou Horizon 2020 gérés par la Commission.

– **Mindshift**

Start-up de conseil en RH créée en 2017 à Lisbonne, avec un fort accent sur les solutions numériques, Mindshift opère aux échelles nationale et internationale dans les principaux domaines d'activité suivants : développement de compétences ; mise en place de programmes personnalisés de coaching, de formation et de mentorat ; centres d'évaluation des compétences ; gestion de carrière et développement personnel ; sélection et intégration de jeunes talents ; programmes de stages ; préparation des effectifs à la transformation/transition numérique ; campagnes sur les réseaux sociaux. Mindshift est fermement attaché aux principes de responsabilité sociale et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

– **People Help the People**

People Help the People a pour objectif de créer des opportunités de coopération et de partenariat entre les pays de l'UE et de la Méditerranée, en tissant un réseau dense d'échanges interculturels permettant de transférer les bonnes pratiques d'un pays à l'autre, à la recherche d'une plus grande intégration et entente entre les peuples. Une intégration qui représente non seulement une augmentation en termes purement humains mais aussi un levier de développement économique et de rédemption sociale. Toutes les activités de l'association sont orientées vers la réalisation d'objectifs de solidarité sociale et de promotion culturelle. Ces actions et activités sont destinées principalement aux personnes défavorisées ou en situation de vulnérabilité sociale, dans les domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux, de la protection de l'environnement en essayant d'impliquer les pouvoirs publics (Union européenne, pays du bassin méditerranéen, État italien, régions et communes) et des entités privées.

Des outils et des productions

Quatre grands types de production et d'outils ont été pensés et développés par les neuf partenaires. Ils sont tous disponibles sur le site du projet <http://takeit-project.eu/fr/>

Cadre d'étapes

Un cadre propose une série de cinq étapes à suivre pour développer l'éducation à l'adaptation climatique et stimuler la mise en œuvre d'actions appropriées dans la vie quotidienne. Répondant aux enjeux et aux défis d'un apprentissage en profondeur au changement climatique, ce cadre aidera les associations impliquées dans la formation d'adultes à stimuler le changement de comportement et à améliorer l'adaptation des individus à notre monde en mutation. Il comprend les étapes suivantes : Créer une base commune ; Commencer l'adaptation au changement climatique ; Cartographier des objectifs de l'adaptation au changement climatique ; Construire des voies efficaces d'éducation des adultes pour stimuler l'adaptation au changement climatique ; Appliquer le changement social et comportemental à l'adaptation au changement climatique ; Agir pour stimuler l'adaptation au changement climatique.

Des fiches méthodologiques sont disponibles détaillant ces différentes étapes.

Programme de développement professionnel continu (CPD)

Destinée aux formateur·rices d'adultes, cette formation en ligne flexible comprend les éléments essentiels et les thèmes psychosociaux et éducatifs en lien avec la question du changement climatique. Le CPD propose un parcours d'apprentissage circulaire pour refléter les besoins particuliers de formation des formateur·rices et les équiper de modules d'orientation, de tutoriels, de conseils pratiques et d'un certain nombre de lectures utiles.

Il comprend un ensemble de dix modules de base et d'intégration autour des thématiques suivantes : Comprendre le changement climatique et ses impacts ; Comprendre les réponses et la

résilience pour s'adapter au changement climatique ; Un agenda sur le changement climatique pour l'avenir ; Les avantages de l'adaptation au changement climatique ; Faire de l'adaptation au changement climatique, une réalité ; Parvenir à un changement de comportement ; Encourager la planification d'actions et l'autonomisation ; Développer et mettre en pratique des compétences d'action pertinentes ; Valoriser les approches numériques innovantes pour stimuler l'éducation au changement climatique pour tous et toutes ; Apprentissage social et pédagogies émancipatrices pour stimuler une action appropriée d'adaptation au changement climatique.

Cours en ligne ouvert et massif (MOOC)

Un MOOC a été développé sur mesure pour stimuler l'adaptation au changement climatique des personnes. Il offre un parcours d'apprentissage flexible et un ensemble de contenus interactifs conçus pour atteindre les objectifs d'apprentissage structuré. Des quizz et des leçons avec des vidéos et une série de questions sont proposés dans deux modules thématiques pour comprendre et s'adapter au changement climatique (le contenu des cours est développé à partir des sous-thématiques : santé humaine, sécurité personnelle, consommation alimentaire, vie urbaine et tourisme durable).

Hub d'apprentissage en ligne

L'objectif de cette production est de développer un portail d'apprentissage multilingue comme porte d'entrée unique offrant un accès ouvert et instantané aux contenus d'apprentissage. Il comprendra toutes les productions intellectuelles susmentionnées.

Par ailleurs, un forum a été créé sous la forme d'un groupe de discussion, pour promouvoir les échanges et les débats sur le climat. ■

II.3 Les constats et leçons transversaux tirés du projet TAKE IT (enjeux de réflexion)¹

Ettaoufik FATHI • Coordinateur du projet Erasmus+ TAKE IT entre 2009 et 2022 et directeur financier du MOC jusqu'en 2022; actuellement président de Forum Citoyens Burgers – FCB asbl

Les constats : perception de la société par des individus à responsabiliser ou système à changer ?

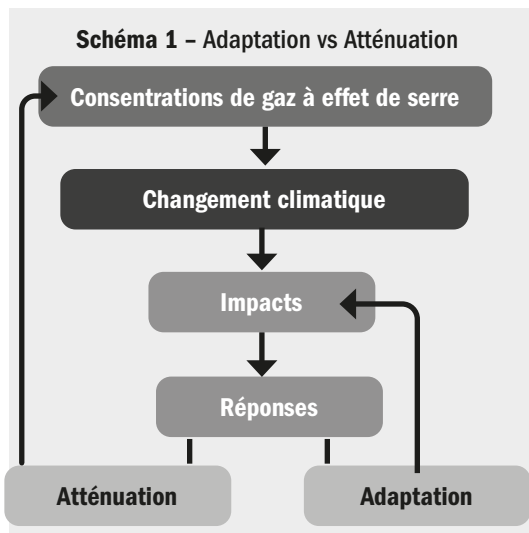
Les constats présentés lors de la journée d'étude proviennent du travail avec les partenaires européens dans le cadre du Projet TAKE IT. Ils sont globalisés, même si les perceptions et l'analyse des enjeux, les grilles d'analyse ne sont pas toujours les mêmes. Cela montre l'intérêt d'échanger avec des partenaires européens qui viennent de contextes très différents. Ces échanges ont permis de créer des outils et de réfléchir sur le fond, car la question du changement climatique est très problématique : est-ce le système qui doit être changé ? ou est-ce qu'il y a vraiment un problème de réchauffement climatique ? Ils ont aussi permis aux participant·es de se questionner sur leur position entre des individus à responsabiliser et un système de consommation, un mode de création, de distribution de richesses à modifier. Par rapport à ces débats, la science a tranché : c'est bien l'activité humaine qui cause les changements climatiques actuels. On peut néanmoins se demander quel type d'activité est à leur origine ? La réponse n'est pas neutre, car elle induit un type de solutions en termes de responsabilités à assumer et de pistes à proposer : faut-il responsabiliser davantage la population ou transformer notre système de production et de consommation ? Certains chercheurs remettent en question le dogme de faire peser la charge du changement sur les individus. Il semble trop facile de renvoyer la culpabilité aux personnes.

Dans le projet TAKE IT, l'aspect individuel a été travaillé, mais sans oublier le système de production et de consommation dans sa globalité. Ce système n'est pas quelque chose d'immuable

et nous pouvons agir en tant qu'individus mais en décidant ensemble d'abord sur quoi nous nous mettons d'accord. Ce n'est pas aux personnes à devoir s'adapter individuellement aux changements climatiques.

Impacts en termes de responsabilité

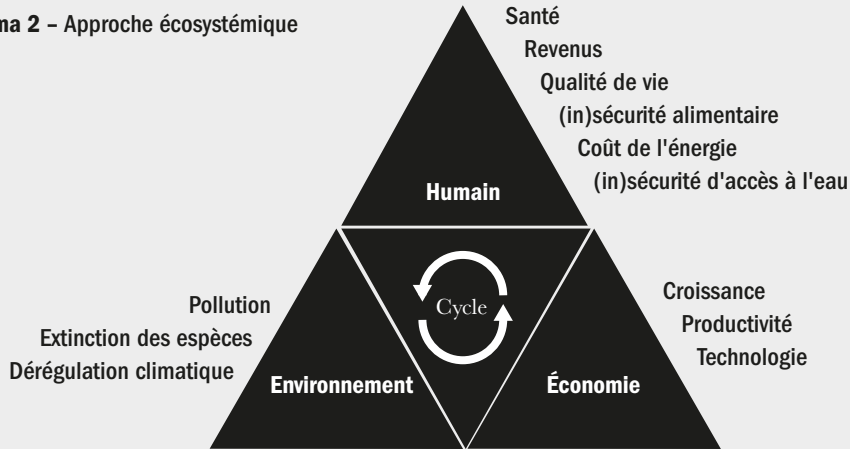
Au niveau de la responsabilité, nous pouvons nous interroger pour savoir quel type d'activité cause les changements climatiques : sommes-nous dans une approche davantage centrée sur le comportement ou dans une approche plus globale, plus écosystémique ? La réponse importe, car si l'on met le focus sur le comportement des personnes, on va essayer de gérer les impacts de ces changements climatiques alors que si c'est le système qui est pointé, on va plutôt se diriger vers la technologie pour nous aider à nous adapter.



Malgré les différences entre les neuf partenaires européens, une approche plus écosystémique a été choisie comme compromis. Cette approche comprend les trois éléments suivants :

¹ Ce texte reprend les grandes lignes de l'intervention orale de Ettaoufik Fathi lors de la journée d'étude du CIEP « La transition durable et juste », Louvain-la-Neuve, juin 2022.

Schéma 2 – Approche écosystémique



- *Préserver les ressources naturelles et éviter d'épuiser la planète* : mettre le focus sur **l'économie circulaire**.
- *Préserver le bien-être de l'être humain et le placer au centre* : **l'économie sociale** est une économie au service de la société, de la vie sociale et du bien-être des personnes. Ce n'est pas le profit qui prime.
- *Opter pour une croissance économique en totale harmonie et au service de la nature, des besoins des personnes* (**responsabilité sociétale et entreprises citoyennes**) : la croissance économique est importante, mais elle ne peut pas être infinie.

Une pédagogie critique et participative

L'articulation entre ces trois éléments a été privilégiée comme base pour développer le contenu des formations et sans hiérarchisation entre les éléments. L'objectif était d'avoir une vision globale écosystémique, sans se concentrer sur un seul élément, mais sur l'ensemble des trois. La pédagogie proposée a été explicitée dans des fiches pédagogiques².

– Pédagogie participative

Elle se base sur les expériences de terrain et part des vécus des participant·es. Il était important de partir des personnes, de leur réalité et leurs

besoins, car lorsqu'on se trouve face à des gens qui rencontrent des difficultés à payer leur loyer, leur priorité n'est pas centrée sur les enjeux écologiques ni sur ceux du changement climatique. Si l'on veut par exemple changer les modes de mobilité, on se trouve face à un problème difficile à gérer si on ne se base pas sur les pratiques de chacun·e.

– Pédagogie holistique et systémique

Cette pédagogie est systémique, c'est-à-dire qu'elle prend en considération tous les éléments et surtout les liens entre les différentes problématiques. C'est pourquoi il a été proposé de partir de l'analyse stratégique des organisations et des rapports de force entre les acteurs, développée par Michel Crozier et Erhard Friedberg³ et de l'adapter aux questions de changement climatique. Cette grille permet de voir, d'analyser et de comprendre les rapports sociaux de pouvoirs entre les différents acteurs dans le système.

– Pédagogie critique et pragmatique (d'action)

La pédagogie proposée est également critique et pragmatique, car elle offre aux participant·es et aux formateur·rices des outils pour devenir autonomes, critiquer, analyser. Cette pédagogie fait le lien entre la réflexion et l'action, puisque l'objectif du projet est d'amener les participant·es vers l'action pour changer le monde, même si ce changement a lieu d'abord à leur échelle. ■

² Notamment dans les fiches pédagogies parues dans *L'Esperluette* Nicole TINANT, « Changements climatiques et éducation permanente : se situer et se déplacer (1^{re} partie) » -Fiche pédagogique, *L'Esperluette*, CIEP, n°111, janvier-mars 2022 (en ligne) www.ciep.be/images/BoiteAOutils/FichePedagEspeluette/111FPedEsper.pdf
Nicole TINANT, « Changements climatiques et éducation permanente : s'allier et s'engager (2^e partie) » -Fiche pédagogique, *L'Esperluette*, CIEP, n°112, avril-juin 2022 (en ligne) www.ciep.be/images/BoiteAOutils/FichePedagEspeluette/112FPedEsper.pdf

³ Grille d'analyse stratégique de Michel Crozier et Erhard Friedberg se penche sur les rapports de pouvoirs entre les acteurs et de leurs comportements dans une organisation.

III. Analyse : quelle transition juste et durable?

III.1 Le rôle de l'économie sociale dans la transition durable et juste ?¹

Sybille MERTENS • Directrice du Centre d'Économie Sociale – HEC, ULiège

Mon regard d'économiste travaillant au Centre d'Économie Sociale à l'Université de Liège est celui de quelqu'un qui s'interroge sur le système économique privé capitaliste tel que nous le connaissons aujourd'hui, mais avec la prétention que l'on peut mieux faire et avec une ambition politique affirmée. À partir de cette ambition, je vous propose de réfléchir aux conséquences des modèles de gestion que l'on pose en tant qu'entreprise. Cette réflexion sera croisée aux questions de la transition juste, dans une vision de durabilité et en s'appuyant sur des théories scientifiques. À ce propos, j'utilise deux grands types de théories : tout d'abord, un premier lié à l'économie institutionnelle, qui aide à repérer l'ensemble de ce qu'on va appeler les équilibres du marché. Très souvent, la vision qui prime est celle de l'économiste qui croit dans la vertu du marché ; ensuite, le deuxième courant sur lequel je me base est lié aux études plus récentes relatives à la transition.¹

Un troisième élément qui doit être pris en compte dans ma réflexion concerne les modèles alternatifs d'entreprises qu'on appelle les entreprises d'économie sociale. Mes observations de ce type d'entreprises liées au secteur associatif ou coopératif me permettent d'actionner ma vision politique à l'aide d'arguments venant de la théorie.

Selon les scientifiques, il existe un plafond environnemental qu'il ne faut pas dépasser sous peine de changement. Or ce dernier a déjà été dépassé pour cinq des neuf limites planétaires iden-

tifiées. C'est le cadre qui délimite l'espace dans lequel nous pouvons penser le développement de notre vie en société. Une chercheuse de l'Université d'Oxford ajoute aussi la nécessité de fixer un plancher social en dessous duquel les gens ne sont pas actuellement. Ces visions doivent être appliquées à notre contexte et croisées à des notions comme le travail décent. L'intersection entre le social, l'environnement et l'économique est vraiment importante. Deux questions vont se poser : dans cette zone verte, que va-t-on pouvoir trouver et comment va-t-on y aller ? En Belgique, on contribue à faire exploser cinq des neuf limites. Au niveau social et sur une échelle mondiale, la Belgique est plutôt bien positionnée, sauf pour l'emploi qui reste une question structurellement problématique.

Qu'est-ce que l'économie sociale ?

L'économie sociale est constituée d'entreprises, dont le projet est d'être attentif à l'économie, au social et au renouvellement des ressources dont elles disposent. L'économie sociale regroupe des entreprises à finalité sociale qui vont développer des projets économiques, sans être soumises à l'objectif de profit maximal pour les actionnaires. En d'autres mots, l'économie sociale comprend des entreprises pour lesquelles le profit n'est pas à tout prix la finalité (même s'il faut du profit).

Ce sont des entreprises qui posent des choix de gestion avec un objectif collectif et précis : par exemple, des choix de gestion pour rému-

¹ Résumé de l'intervention de Sybille Mertens lors de la journée d'étude du CIEP «La transition durable et juste», Louvain-la-Neuve, juin 2022.

néer correctement les travailleur·euses et les fournisseur·euses, rendre les produits accessibles, faire attention aux impacts environnementaux de leurs actions. On peut imaginer toute une série de choix que le·la gestionnaire d'entreprise sociale doit poser et qui vont forcément avoir un impact sur ce profit, sur la différence entre les recettes et les couts. Ces entreprises se donnent les moyens d'arriver à faire autre chose que simplement assurer le profit des actionnaires. Elles ont des balises très claires, notamment en termes de mode de décision démocratique. Dans une Asbl, on ne distribue pas de dividendes ; dans les sociétés coopératives qui ont ce type de projets, la structure de distribution des dividendes est limitée.

En 2021, une étude s'est penchée sur ce que les Belges pensaient du secteur de l'économie sociale : 80 % des personnes interrogées y sont favorables. En Belgique, l'économie sociale représente 12 % de l'emploi et 10 % du produit intérieur brut. Ce type de projets, plus qu'une entreprise traditionnelle, mobilise des bénévoles, des investissements citoyens et de la sympathie.

Notre système économique s'appuie sur trois piliers. Tout d'abord, il se base sur le modèle de l'entreprise capitaliste gérée dans l'intérêt de ceux et celles qui déposent des capitaux et prennent un risque en y investissant. Ce système économique fonctionne sur le fait que chacun·e poursuit son propre intérêt et se rencontre sur un marché où la liberté d'échange est présente. Les résultats du marché sont ceux d'échanges librement consentis entre des personnes qui poursuivent leur propre intérêt individuel. Pour les économistes traditionnel·les, le marché est le meilleur système possible puisque chacun·e vient librement poursuivre son propre intérêt individuel, ce qui permet d'obtenir des résultats optimaux. L'entreprise efficace dans ce type de jeu est une entreprise capitaliste dont le moteur est lié au profit. Les actionnaires savent bien dans quoi ils et elles investissent et cette entreprise a tout intérêt à satisfaire ses clients, sinon elle n'en trouvera plus sur le marché.

Ce système n'a cependant pas tenu ses promesses : il a provoqué des effets systémiques non voulus, notamment en ce qui concerne la pauvreté. En effet, personne ne souhaite évidemment la pauvreté des autres. Pourtant, nos comportements individuels contribuent à maintenir un sys-

tème économique dont nous ne voulons pas des effets. Alors, comment changer le système ? En s'interrogeant sur l'origine de ses échecs, en essayant de poser un diagnostic clair qui d'une part, ne complexifie pas et d'autre part, ne simplifie pas à l'excès ; ce qui permettra de voir à quel niveau il faut agir.

Divers constats et les réponses de l'économie sociale

Trois grandes situations caractérisent notre société et indiquent sur quels niveaux on peut agir, notamment les comportements individuels et la régulation de l'État.

Le premier constat est lié au marché lui-même que l'on pourrait représenter comme une table où l'on vient négocier, mais le problème est qu'à cette table, tout le monde n'a pas le même poids, ni la même information. Si vous êtes confronté·es à des acteurs qui sont soit puissants, soit mieux informés, le mécanisme du marché crée des transactions déséquilibrées au détriment des parties les plus faibles.

Dans un système économique capitaliste, les entreprises recherchent le profit maximal, dans l'intérêt de leurs actionnaires et chacun·e y poursuit son propre intérêt, même si ses actions entraînent des conséquences sur le bien-être des autres et sur l'environnement. Le mécanisme du marché ne nous incite pas à tenir compte de ces effets non voulus. Lorsque nos actes ont des effets sur autrui, on a une vision un peu plus complexe des conséquences de nos choix. Or, le marché ne nous dit pas de faire attention, ni que c'est dangereux pour la santé, l'environnement, ou encore pour les travailleur·euses d'autres pays. Les entreprises capitalistes n'ont aucun incitant à réduire les effets négatifs que leur production ou notre consommation pourrait avoir sur autrui tant qu'elles ne sont pas obligées par de la régulation.

On peut aussi questionner la problématique de la gestion des communs. Les communs sont liés à l'idée que nous avons des ressources limitées et sur lesquelles il faut avoir un positionnement différent quant à leur gestion. En effet si chacun·e agit en protégeant ses intérêts individuels et en jouant de tractations avec les autres, nos ressources communes vont très rapidement s'épuiser et les plus

puissants s'en empareront les premiers. Dans cette deuxième situation, la gestion des effets de nos actes n'est pas prise en compte.

Dans notre système économique de marché, on constate aussi la permanence de la pauvreté. En effet, aucune solution ne va dans le sens de l'équité. De manière générale, le marché n'est pas destiné aux économiquement inintéressant·es, ces consommateur·rices non solvables, ces travailleur·euses non suffisamment productif·ves. Donc le système - qui se définit comme efficace - ne prévoit rien pour réduire la pauvreté et il n'y a aucun incitant pour une entreprise capitaliste à essayer de servir des consommateur·rices non solvables ou des travailleur·ses non productives.

Si nous voulons d'autres modèles d'entreprises, il va falloir changer ces éléments. Comment faire pour changer ? Quelles sont les initiatives auxquelles on peut s'accrocher ? Pour répondre à ces questions, je me base sur un schéma utilisé par ceux et celles qui pensent la transition, caractérisé par trois niveaux.

Le niveau central du schéma des régimes est lié à la manière habituelle de faire. Comment répondons-nous habituellement aux fonctions mobilité, logement, éducation, alimentation ? Quelles sont nos manières habituelles de faire ? Concernant l'alimentation, vous savez que 80 % du contenu de nos assiettes proviennent de l'importation, que cinq grandes multinationales gèrent l'essentiel de nos vivres, que derrière elles, il y a une multitude de petits producteur·rices et que notre consommation de viande est beaucoup trop importante. On connaît nombre de choses sur la manière dominante de fonctionner. Tout cela s'inscrit dans ce qu'on appelle un paysage, qui regroupe les tendances importantes sur lesquelles, à court terme, nous n'avons aucune prise ; mais c'est aussi là que vont se produire les crises et les changements, qui vont entraîner des conséquences sur l'environnement. Le troisième niveau est appelé « les niches sociotechniques » : ce sont des lieux d'innovation où sont expérimentées, à l'abri des régimes dominants, des manières différentes de faire, comportant notamment du bénévolat.

Que se passe-t-il lorsque se produit un choc ou une crise ? Les régimes sont alors secoués et remis en cause. Si le choc est suffisamment important, on regarde ce qui s'est expérimenté dans les niches,

en espérant avoir des idées nouvelles pour résoudre cette crise. Les études de la transition s'attachent à comprendre comment ces mécanismes se jouent au niveau des niches et à quelles conditions elles émergent, comment on y lutte contre les verrouillages. Pour ma part, les entreprises d'économie sociale sont à situer dans ces niches face au régime dominant de l'entreprise capitaliste.

Des changements sont de plus en plus perceptibles face aux crises et on regarde de plus en plus du côté des initiatives d'économie sociale : les grandes banques viennent voir comment fonctionne la finance alternative, les chaînes de distribution de l'alimentaire s'informent auprès des circuits courts. Il y a donc davantage d'interactions, sans vouloir dire que l'économie sociale va remplacer spontanément le système actuel. Aujourd'hui, on constate qu'une solution est en train de se profiler et on peut se questionner : les grandes firmes capitalistes vont-elles intégrer cette nouvelle manière de faire ?

Quels rôles peuvent être joués par les entreprises d'économie sociale face aux crises ?

Les organisations alternatives d'économie sociale, qu'elles soient des coopératives ou des Asbl, peuvent jouer deux rôles face aux crises actuelles.

Le premier rôle est d'**apporter des solutions durables face à l'impasse et aux trois problèmes** présentés plus haut. En Wallonie, de nombreuses entreprises d'économie sociale se sont créées pour résoudre notamment le problème de l'exclusion sur le marché du travail, du manque de qualification de certaines personnes ou encore l'exclusion du travail sur le long terme des personnes porteuses de handicap. On y retrouve des entreprises d'insertion, d'autres issues du commerce équitable, des associations de prestations de services aux personnes mais aussi des petits producteurs de zones moins favorisées. Ces structures sont capables d'intégrer les exclu·es, car leurs balises leur permettent d'aller chercher des financements pour remplir cette fonction et qu'elles disposent de la confiance de leurs interlocuteurs.

Un deuxième rôle est lié aux questions d'externalités : ces entreprises d'économie sociale vont apparaître comme des solutions pour **gérer les**

communs. Comment gère-t-on un bois, les énergies renouvelables en commun ? Ces entreprises ont décidé de fonctionner autrement, car elles se préoccupent des effets de leurs actions sur autrui et sur l'environnement.

Un des objectifs du circuit court est de relier les différents acteur·rices ; par exemple, le·la consommateur·rice au·à la producteur·rice afin qu'il·elle soit conscient·e des difficultés rencontrées. Certaines entreprises luttent contre ce qu'on appelle les rapports de force autour de la table. De nombreuses coopératives sont actives pour, par exemple, défendre les intérêts des consommateur·rices contre un·e producteur·rice ou des intérêts des travailleur·euses contre un·e actionnaire. Le rééquilibrage se fait grâce à ces modèles économiques plus démocratiques.

Le deuxième rôle important joué par les entreprises d'économie sociale concerne **leur impact sur la remise en question de l'économie capitaliste traditionnelle.** L'existence même de ces organisations enclenche des effets

au niveau de la réflexion sur les modèles d'entreprises et les réponses à apporter aux défis auxquels elles font face (par exemple, la tension salariale, la distribution de dividendes). Ces entreprises d'économie sociale **questionnent et transforment aussi nos comportements individuels.** Par exemple, lorsque vous êtes coopérateur·rice dans une coopérative de circuit court ou dans une production d'énergies renouvelables, votre comportement se modifie : vous commencez à comprendre les enjeux de la production ou de la gestion des communs, de la diminution de votre consommation d'électricité, vous intégrez de nouveaux réflexes dans votre comportement individuel.

Par ailleurs, ces organisations se donnent des balises plus fortes que la loi de l'offre et de la demande. Ce faisant, elles légitiment l'action publique et les régulateurs afin qu'ils instaurent des taxes sur les comportements non souhaitables ou soutiennent ceux qui le sont ; donc suscitent des incitants à la régulation et aussi aux échanges non-marchands. ■

III.2 La place de la transition durable et juste dans le plan wallon de relance *Get up Wallonia*¹

François SANA • Service d'études de la CSC

La CSC et la transition juste

Il est important de définir et de cadrer le concept de la transition juste (TJ), car il est régulièrement galvaudé et repris par tout le monde. Il importe que ce concept circule dans la population, les médias et les politiques. Malheureusement, il subit certains glissements de sens. On constate notamment qu'il est souvent réduit à l'attention aux personnes précarisées alors que sa signification est bien plus large, même s'il ne doit pas se faire au détriment de la question sociale.¹

Développée à la fin des années 1990, définie par l'International Trade Union Confederation (ITUC), la TJ se base sur une économie verte avec la mise en place d'emplois et de cadres de vie décents pour tous et toutes. Ce concept a été accepté à la fin des années 2000 en Belgique, notamment par la CSC.

La TJ se base sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les États membres des Nations Unies et rassemblés dans l'Agenda 2030. Parmi ces 17 ODD, les enjeux suivants sont particulièrement importants : l'accès à des emplois décents ; la réduction des inégalités ; l'égalité entre les sexes ; l'éradication de la pauvreté et la lutte contre le changement climatique. Ce sont des enjeux chers à la CSC.

¹ Résumé de l'intervention de François Sana lors de la journée d'étude du CIEP « La transition durable et juste », Louvain-la-Neuve, juin 2022.

En 2015, l'Organisation internationale du travail (OIT) a développé une liste des *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, qui reprend les six facteurs². **Les principes directeurs** sont les suivants :

- **L'adhésion sociale** : consulter tous les acteurs concernés par ces changements, des syndicats aux travailleurs·ses et également la société civile, afin de garantir une transition respectueuse des droits humains et du travail et de permettre d'avancer tous et toutes ensemble dans la même direction ;
- **Le respect des droits fondamentaux du travail** : il est important de mettre en avant l'emploi décent. Tous les emplois créés par la transition écologique doivent être de qualité : faire des opportunités « vertes » une réalité en développant des emplois et des lieux de travail verts ;
- **La cohérence des politiques** : mettre en place des politiques sociales et professionnelles qui protègent les travailleur·euses des vulnérabilités engendrées par la transition. On constate en Wallonie comme ailleurs, que les politiques développées ont tendance à se baser sur des raisonnements en silos (liés spécifiquement et uniquement aux ministres concerné·es sans croisement des enjeux), qui font du tort aux politiques environnementales. La thématique environnementale doit être considérée comme transversale. Tant que l'on raisonnera et fonctionnera en silos, qu'un·e seul·e ministre sera concerné·e par la thématique et non pas tout le gouvernement et tous ceux et celles qui ont des compétences liées au climat (c'est-à-dire à peu près tous les ministres), on n'avancera pas de manière efficace.
- **La création d'un cadre de TJ** : développer une vision dans laquelle seront promus les emplois décents, la protection sociale renforcée, des politiques de formations développées en accord avec les enjeux de TJ.
- **Une politique de formation** : former les travailleur·euses aux nouvelles compétences

que requerra la transition énergétique, notamment dans le secteur du bâtiment.

- **La nécessité d'avoir un plan de TJ adapté à chaque pays, aux spécificités des régions et des secteurs professionnels.** Il n'y a pas de modèle unique à appliquer à chaque pays, à chaque région.

La vision de la transition juste défendue par la CSC est plus large que simplement lutter contre la précarité énergétique. Il est donc important de s'orienter vers un développement durable, mettant sur le même pied le social, l'économique et l'écologique. Le plan de TJ est un des outils qui doit permettre de mettre en œuvre les ODD en Wallonie, l'agenda 2030, l'égalité et l'éradication de la pauvreté.

Plan de relance de la Wallonie

Initié et adopté par le Gouvernement wallon en 2019 dans le cadre de la *Déclaration de politique Régionale* (DPR), le Plan de relance de la Wallonie (PRW) est une synthèse de quatre plans consacrés à la politique environnementale. Son objectif est d'engager la Wallonie dans **une triple transition : sociale, écologique et économique**. Il reprend les mesures issues du *Get up Wallonia* (plan mis en œuvre suite au Covid-19), celles du Plan wallon de transition prévu dans la DPR, des mesures européennes avec la *Facilité pour la Reprise et la Résilience* initiée par l'Union européenne et enfin, des projets spécifiquement liés aux inondations de juillet 2021. Toutes ces mesures ont été refondues dans ce méga plan.

Les objectifs du PRW comprennent plusieurs axes. L'axe 2 a pour objectif d'assurer la soutenabilité environnementale. Cet axe est consacré exclusivement à la politique environnementale. Il se définit par **quatre objectifs stratégiques** : réaliser des rénovations énergétiques du bâti ; déployer une stratégie bas-carbone ; repenser la mobilité ; préserver la biodiversité et l'environnement.

1. Rénovation énergétique du bâti

Trois dimensions principales sont incluses dans le plan de la rénovation énergétique du bâti.

² *Transition juste vers les économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Note d'orientation d'ACTRAV*, Genève, BIT, 2018 (en ligne) www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---cd_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_647669.pdf

Tout d'abord, le PRW cible spécifiquement les bâtiments qui appartiennent aux communes. À ce niveau, il est prévu d'amplifier l'enveloppe budgétaire destinée à la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux. Ensuite, il est prévu de revoir le système des primes et enfin, de soutenir la rénovation énergétique exemplaire de bâtiments.

En tant que CSC, nous soutenons différents éléments de ce volet, mais aussi d'autres points pour améliorer les choses, en vue d'une meilleure rénovation.

– Par rapport à la **rénovation des logements publics**, la CSC soutient le programme de transition énergétique RenoWatt. Ce programme a été mis en œuvre par la Région wallonne pour aider les communes à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Élément facilitateur, il fournit à chaque commune une assistance globale pour l'accompagner dans les différentes démarches de la rénovation énergétique de ses bâtiments. Par ailleurs, il est prévu dans le PRW de revoir à la hausse les financements de ce programme.

– **La question des primes** pose problème. Il est important de revoir leur système. En effet, de nombreuses primes sont proposées mais elles bénéficient essentiellement aux personnes qui ont les moyens et le temps de remplir les formulaires, mais également à ceux et celles qui comprennent toute la procédure. Elles touchent donc une catégorie spécifique de la population. En général, ce sont surtout les propriétaires qui touchent ces primes et pas les personnes précarisées. En effet, il y a le fameux dilemme du propriétaire-locataire : le propriétaire n'a pas intérêt à rénover un bâtiment qu'il loue puisqu'il ne paye pas les factures énergétiques et inversement, le locataire n'a pas intérêt à engager des moyens pour rénover le logement qu'il occupe puisque c'est un logement qui ne lui appartient pas. La précarité énergétique doit être la priorité. Comme piste de solutions, la CSC propose une logique de conventionnement dans le système des primes. La Région wallonne développe des logiques de conventions avec les propriétaires en leur imposant de rénover leurs bâtiments. En échange de cette rénovation, les propriétaires ont accès à toute une série de primes et de

financements pour faire avancer la rénovation en Wallonie, à condition de ne pas augmenter les loyers. Il est important d'inverser la logique entre les bénéficiaires et d'accompagner les personnes dans ce système de primes énergétiques.

– **L'équilibre en trésorerie** : la notion d'équilibre en trésorerie est valable pour une très grande partie des ménages wallons. En matière d'isolation, la Wallonie est une des pires régions d'Europe du Nord. Quasiment la moitié des logements wallons sont des passoires énergétiques. Ce constat se base sur les piètres performances énergétiques moyennes notées pour les bâtiments résidentiels wallons : 46 % d'entre eux ont de très médiocres labels F ou G avec une déperdition importante d'énergie – d'où le terme de « passoire » – et le coût financier et sanitaire qu'elle implique. En rénovant leur logement, ces personnes diminuent leurs frais d'énergie. Mais le problème est que pour bénéficier des primes, les personnes doivent financer les travaux. À ce niveau, la CSC est aussi très critique, car il faut pouvoir avancer l'argent des rénovations et faire les rénovations avant d'être remboursé ; ce qui exclut une grande partie de la population précarisée. Une logique de pré-financement permettrait d'avancer et de permettre à tous et toutes de rénover.

La CSC a développé un véritable plan de rénovation pour lutter contre les inégalités et éradiquer la précarité énergétique vécue par la population fragilisée qui vit dans des passoires énergétiques³. C'est une véritable politique sociale qui est mise en place en aidant les gens à payer leurs factures de chauffage.

Déployer une stratégie bas carbone

Pour atteindre cet objectif stratégique, trois objectifs opérationnels sont prévus dans le PRW : mettre en place les réseaux d'électricité « intelligents » (« Smart Grids ») ; réduire les émissions de gaz à effet de serre ; promouvoir les énergies renouvelables.

³ « Wallonie : un plan pour éradiquer la précarité énergétique (dossier) », *L'InfoCSC*, n°3, février 2021, pp.5-7 (en ligne) www.lacsc.be/docs/default-source/acv-csc-docsitemap/5000-over-het-acv-a-propos-de-la-csc/5230-publicaties-publications/5350-visie-linfo/jaargang-2021-annce-2021/infocsc_03_2021.pdf?sfvrsn=1b075d68_2

1. Rejet du déploiement massif des compteurs communicants

Lorsqu'on analyse la mise en place de compteurs intelligents en France et qu'on dresse le bilan coûts-bénéfices, on constate que le seul acteur gagnant est le fournisseur d'énergie. C'est pourquoi la CSC rejette l'idée d'implanter massivement en Wallonie des compteurs communicants.

2. Mise en place de plans de transition régionaux, sectoriels et au niveau des entreprises

Au niveau des stratégies bas carbone, la CSC défend des plans de transition juste à l'horizon 2050 aux niveaux régional, sectoriel et des entreprises. Comment va-t-on faire ? Il est nécessaire d'avoir une stratégie pour préparer les travailleuses en fonction des entreprises et des secteurs afin de créer une cohésion sociale vers cette transition écologique.

3. De nouveaux accords de branche

Les accords de branche sont les aides que la Région wallonne accorde aux industries pour les rendre plus efficaces au niveau de l'énergie. Pour la CSC, l'argent public doit financer des technologies de rupture qui sont en ligne avec

des objectifs environnementaux et qui permettent également de préparer et de former les travailleuses à l'utilisation de ces technologies. Nous devons exiger que seules les industries qui ont un plan de neutralité carbone soient financées par la Région wallonne, avec des conditionnalités écologiques et sociales.

4. Booster les énergies renouvelables

À ce niveau, la Wallonie est vraiment très en retard.

Repenser la mobilité

Cet objectif stratégique prévoit quatre objectifs opérationnels :

1. Augmenter le report modal du transport de personnes et de marchandises ;
2. Décarboner les vecteurs énergétiques du transport (modes actifs) ;
3. Développer et investir dans des infrastructures stratégiques ;
4. Instaurer des vitesses dynamiques en fonction des conditions spécifiques des lieux considérés.

La CSC propose d'introduire la gratuité des TEC et de l'accompagner d'autres mesures. ■

III.3 Le *Green Deal* et la transition européenne verte : analyse et regard critique¹

Philippe LAMBERTS • Député du Groupe des Verts/Alliance libre européenne au Parlement européen

La question de la transition juste doit tout d'abord être définie. Il me semble important de dire que mettre en place la transition écologique ne va pas provoquer le fait que notre système devient inégalitaire. Notre système est profondément inégal, il produit de l'inégalité. Il est même construit pour produire de l'inégalité. En d'autres mots, le système économique tel qu'il est aujourd'hui, est basé sur l'exploitation de la planète et du vivant - et les êtres humains font partie du vivant - pour maximiser les profits des détenteurs de capitaux. C'est l'objectif du système. Le problème est lié à l'extrême inégalité de la société, à la fois à l'intérieur des États, entre les États et entre le Nord

et le Sud de la planète. Si une série de mesures sont engagées pour respecter les limites biophysiques de la planète, on va découvrir que produire de manière juste et durable n'est pas meilleur marché que produire de manière sale et injuste.

¹Parce que, évidemment, si produire proprement et justement était meilleur marché, les entreprises le feraient. Le risque est qu'en voulant rendre les produits et services plus justes et plus durables, le prix est réencheri. Si, dans une société déjà très inégalitaire, on augmente les

¹ Ce texte se base sur les grandes lignes de l'intervention de Philippe Lamberts lors de la journée d'étude du CIEP « La transition durable et juste », Louvain-la-Neuve, juin 2022.

prix des produits et services parce qu'on veut les rendre plus durables et plus justes, alors toute une série de personnes qui sont déjà dans l'incapacité de se procurer ce dont ils ont besoin pour vivre dans la dignité, ne pourront certainement pas se le procurer. C'est évidemment le basculement d'une vie dite « normale » dans la précarité et de la précarité dans la pauvreté. C'est ce qu'on a vu avec les gilets jaunes en France et l'introduction au nom de la transition écologique d'une mesure, le renchérissement d'un carburant fossile (le diesel), intervenue quelques mois après l'abolition de l'impôt sur la fortune. Donc, même si nous n'étions pas confrontés aux enjeux écologiques de la planète, nous serions face à l'exigence de transformer profondément notre système économique, car ce dernier a été conçu pour produire de l'inégalité, par la concentration et l'accumulation de richesses dans des mains toujours moins nombreuses.

La question à se poser est : est-il possible d'engager la transition de notre économie pour qu'elle respecte les limites biophysiques de la planète et en même temps réduise les inégalités ? La réponse n'est pas évidente, parce que si l'on ne fait pas attention, c'est l'inverse qui va se produire : à la limite, on va réduire notre impact écologique, mais on va augmenter les inégalités. En effet, les 10 % les plus riches produisent environ 50 % de notre impact écologique sur la planète. Ce ne sont pas les plus pauvres et les plus précaires qui produisent la grosse partie de notre impact écologique. Cet élément aura évidemment des conséquences sur les mesures à prendre.

Perspective européenne

Où en est-on au niveau européen ? En tant que député européen depuis treize ans, j'ai constaté que pendant les dix premières années de mon mandat, l'enjeu climatique était tout simplement inexistant. Un exemple : Jean-Claude Juncker, alors président de la Commission européenne, fait un discours de bilan de ses cinq années de présidence, dans lequel il ne prononce jamais ni le mot climat ni le mot environnement. Pour rappel, la COP 21 de Paris a eu lieu pendant son mandat. Depuis, il y a clairement une différence

en termes de prise de conscience de la gravité de l'enjeu.

Est-ce que la prise de conscience concerne l'enjeu de toutes les limites biophysiques de la planète ? La prise de conscience concerne surtout l'enjeu climatique, un peu la biodiversité, beaucoup moins les enjeux liés à la pollution, à la santé environnementale, etc. Toutefois, ce début de prise de conscience a permis la réflexion sur le *Green Deal* européen avec différents objectifs, notamment celui de neutralité carbone en 2050, la réduction à l'horizon 2030 de 55 % de nos émissions de gaz à effets de serre. Un processus se met en place non seulement pour fixer des objectifs, mais aussi pour voter des législations qui vont permettre de les atteindre.

Malheureusement, la prise de conscience ne concerne pas tous les enjeux. Au niveau du climat, on commence à prendre conscience, même si cette prise de conscience doit être relativisée. En effet, l'Union européenne a adopté un objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effets de serre à l'horizon 2030, alors que la réduction demandée par la science est de 65 %. Cela fait à peu près cinquante ans, en 1972 que le rapport du Club de Rome signalait que les limites biophysiques de la planète allaient être atteintes.

Depuis, pas grand-chose a été fait et on commence tard : en 2035, le moteur à combustion interne de la voiture sera supprimé ; les droits d'émission gratuits octroyés aux entreprises du secteur industriel vont commencer à être supprimés dans cinq ans ; la mise en place de la taxation sur le transport aérien prendra encore une dizaine d'années. Malgré la prise de conscience, l'action politique reste extrêmement limitée aux enjeux climatiques, sans trop impacter le secteur économique.

Comment faire ?

La racine du problème n'est pas abordée et l'ADN du système n'est pas remis en cause par l'Union européenne : notre système économique est prévu pour produire toujours plus, pour concentrer toujours plus les profits dans des mains de moins en moins nombreuses et surtout dans l'idée générale, qui est évidemment une fumisterie intellectuelle,

pour ne pas dire un mensonge éhonté, qu'enrichir les riches profite à tout le monde.

Quels sont les leviers ? Le premier levier auquel on pense immédiatement n'est pas la fiscalité. Aujourd'hui, la Belgique est un enfer fiscal pour ceux et celles qui vivent des revenus du travail et un paradis fiscal pour ceux et celles qui vivent du capital. Il faudrait inverser ce système, avec une vraie réforme fiscale, mais cette dernière n'est pas à l'ordre du jour de l'agenda européen.

Un deuxième levier est le système de la Sécurité sociale. Comme les services publics constituent un élément crucial pour assurer l'égalité des citoyennes, il faut assurer le financement des services d'intérêt général hors marché. Ce financement ne peut se faire que via la Sécurité sociale.

Un troisième élément est lié à l'organisation du marché du travail. On peut réorganiser ce marché du travail d'une autre manière afin que la supériorité dans la négociation soit aux mains de ceux et celles qui y travaillent. Actuellement, le marché du travail est une structure qui favorise uniquement les détenteurs de capitaux.

Il va falloir par exemple rationner le transport aérien, mais dans ce domaine, il y a un vrai problème de justice de classe sociale. En effet, il n'y a aucune raison que ceux et celles qui sont en bas de l'échelle des revenus ne puissent faire que peu de kilomètres en avion alors que ceux et celles qui sont les 1 % les plus riches puissent en faire 100 fois plus.

Tous ces leviers doivent être actionnés pour commencer à transformer le système.

Le problème de l'Europe est l'équation difficile entre les positions des institutions européennes et les États membres au niveau national : en effet, tous les leviers sont du ressort des législations nationales. Au niveau européen, la conscientisation des enjeux climatiques et de leur gravité a sérieusement avancé, mais cela coince au niveau des États membres.

En guise de conclusion

On entend de plus en plus souvent le fait que la transition ne doit laisser personne au bord de la route et qu'il faut éviter l'écologie punitive. Bref, on présente un peu la transition comme un rhume. Allez les gars, on y va tous, on va voir ; ça va être une formidable aventure ! Ce discours agaçant masque la conflictualité du sujet.

Notre système économique fonctionne et produit ce qu'on lui demande de produire, c'est-à-dire une accumulation et une concentration toujours plus importantes de richesses. Ce système est construit sur l'exploitation de la planète et du vivant. S'imaginer que tout le monde sera d'accord de changer l'ADN du système est un leurre. En fait, on ne réussira la transition que si on assume la dimension conflictuelle de cette question. La seule question à se poser aujourd'hui est de savoir qui est prêt. On ne peut donc pas faire l'économie de cette conflictualité et ne pas la voir. ■

IV. Sur le terrain : points de vue des associations et des OC du MOC

IV.1 Insertion socioprofessionnelle : la voie verte?

Manon LEGRAND • Démocratie-MOC



La transition écologique passera par une restructuration en profondeur des emplois. Des AID (Actions Intégrées de Développement) ont déjà pris le chemin de la formation aux « métiers verts » et font rimer transition écologique, sociale, emplois et développement durable.

« *Emplois verts, la seule voie à suivre* ». C'est l'avis de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui considère dans un rapport publié en 2018¹ que 24 millions de nouveaux emplois seront créés à travers le monde d'ici à 2030, « à condition que des pratiques durables soient adoptées et mises en œuvre ». Il s'agit aussi d'un objectif clair affiché dans l'Ac-

cord de Paris, traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques, adopté par 196 parties lors de la COP21 de 2015. Cet accord a pour objectif de limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2, de préférence 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel. Les États signataires s'engagent en faveur d'une transition juste fondée sur la promotion de l'emploi décent et la création d'emplois verts.

Selon les conclusions du rapport de l'OIT, « bien que la destruction de certains emplois soit inévitable, principalement dans l'industrie pétrolière, celle-ci sera compensée par la création d'emplois dans le domaine des énergies renouvelables et la transition vers une économie circulaire ». En Belgique, les principales études

¹ World Employment and Social Outlook 2018 : Greening with jobs, mai 2018 (en ligne) www.ilo.org/

sur le sujet indiquent que la transition écologique devrait créer au minimum 80.000 emplois directs en Belgique d'ici 2030.

Les CISP, acteurs de la transition

Ne pas tenir compte de l'impact qu'aura le changement climatique sur l'emploi, c'est risquer de laisser sur le bord du chemin un grand nombre de personnes déjà en situation d'exclusion professionnelle et sociale. C'est aussi négliger que ces personnes seront les plus vulnérables aux changements environnementaux et économiques à venir.

Les Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) (voir encadré) sont des acteurs au cœur de la question des métiers de la transition puisqu'ils assurent des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi.

« Parce que l'économie doit être réinventée, l'insertion socio-professionnelle, en tant que formatrice de futurs citoyens actifs sur le marché de l'emploi, est un maillon indispensable de la Transition. Aussi, en tant que vecteur d'émancipation et d'éducation permanente, la démarche ISP peut et doit participer à sensibiliser ses publics aux enjeux de la Transition, en leur permettant de devenir des acteurs de changement positif pour demain », souligne Salima Amjahad, permanente chargée de projets à la fédération AID dans un numéro de *L'Essor*, revue trimestrielle du secteur de l'insertion socio-professionnelle sur le sujet de la transition².

Outre les possibles retombées positives en matière d'insertion, l'ouverture à des formations aux « métiers verts » représente une orientation stratégique intéressante pour pérenniser le projet des entreprises d'insertion, à cheval entre l'économique et le social. Comme le souligne l'enquête européenne *Les emplois verts. Une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe*³, « Il peut s'agir d'une opportunité tant pour la création de nouvelles entreprises d'insertion que pour la reconversion des activités des entreprises existantes. Une reconversion vers les mé-

tiers verts s'avère dans bien des cas une piste prometteuse, voire salvatrice, dans un contexte de crise et de concurrence accrue avec les entreprises 'classiques'. Fortes de leur différenciation historique en termes de finalité sociale, les entreprises d'insertion peuvent s'enrichir d'une différenciation en termes de pertinence environnementale. Cette dernière différenciation s'avèrera d'autant plus crédible que la 'verdisation' des métiers pour les travailleurs peu qualifiés s'accompagnera d'une 'qualification' de ces travailleurs, leur permettant de devenir des travailleurs qualifiés et de décrocher des emplois de qualité après leur parcours d'insertion. En d'autres termes, il y a là une synergie évidente entre l'orientation environnementale et la réalisation de la mission sociale ».

Emploi « vert » : définitions

Avant de partir à la rencontre de deux AID, entreprises d'insertion sociale et professionnelle particulièrement engagées dans cette voie, il nous faut définir ce qu'on entend par « métier vert ». Si le concept est de plus en plus utilisé – au niveau européen ou national – les définitions varient selon qui les porte, voire peuvent parfois se révéler contradictoires.

Pour faire simple, les emplois « verts » se définissent d'abord en opposition aux emplois « bruns », c'est-à-dire désignent des métiers qui s'inscrivent dans la transition versus des métiers caractéristiques de l'économie fossile. Cette définition présente le risque de limiter les emplois verts au secteur des énergies renouvelables. Or, les emplois verts couvrent bien plus que ce seul secteur et même, comme le montre la définition de l'OIT, tous les domaines de l'économie : « *Les emplois verts sont des emplois décents dans tout secteur économique (par exemple, l'agriculture, l'industrie, les services, l'administration) contribuant à la préservation, la restauration et l'amélioration de la qualité de l'environnement. Les emplois verts réduisent l'impact des entreprises et des secteurs économiques sur l'environnement en favorisant une utilisation efficace de l'énergie, de matières premières et d'eau, en décarbonant l'économie, en limitant les émissions de gaz à effet de serre, en minimisant ou en évitant toute forme de déchets et de pollution, en protégeant ou en restaurant les écosystèmes et la diversité biologique et en permettant l'adaptation aux effets du changement climatique.* »

2 « Les CISP acteurs de transition », *L'Essor*, n°90, 4^e trimestre 2019, p.5.

3 Lisa BARUTEL, Céline BRANDELEER, Marie BRANDELEER, Pierre FOUREL, Antione FREYDBURGER et Audrey HOUSSIÈRE, « Les Emplois Verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe », *Les Cahiers de la Solidarité*, n° 28, ASBL Pour la Solidarité, mai 2012, pp.10-11.

Pour l'OIT, la notion d'emplois verts implique aussi une transformation globale « *des économies, des lieux de travail, des entreprises et des marchés du travail en économie durable à faible émission de carbone offrant des possibilités de création d'emplois décents pour tous.* »

Trois critères peuvent être pris en compte pour adosser l'adjectif vert aux emplois⁴ : leur transversalité, leur caractère évolutif (« *ce qui nous semble vert aujourd'hui pourrait bien cesser de l'être demain* ») et leur nécessaire qualité. Ce dernier point est particulièrement important. « *Les emplois verts doivent donc être décents, s'accompagner de revenus adéquats et d'une certaine protection sociale* », souligne l'étude du Think thank européen *Pour la Solidarité* qui alerte sur le danger « *de se servir des populations fragilisées comme d'une main-d'œuvre corvéable, d'une 'armée verte' qui, au nom de la cause environnementale, pourrait se trouver dans des situations professionnelles peu valorisantes, voire dangereuses* »⁵.

Dernier élément important pour circonscrire le sujet : l'impact de la transition sur les emplois varie d'un secteur à l'autre. C'est dans la rénovation des bâtiments, les transports mais aussi l'économie circulaire que seront créés un grand nombre d'emplois verts. Des activités vont se transformer dans des secteurs comme l'automobile ou l'agriculture. Des emplois vont eux disparaître (raffineries par exemple).

Les AID, actrices de la transition juste

AID Soleilmont (Charleroi)

Entreprise de Formation par le Travail (EFT), l'AID Soleilmont propose des formations dans le domaine de l'horticulture et plus précisément dans l'aménagement, la création et l'entretien d'espaces verts et de jardins. Chaque année, l'AID accueille entre 50 et 60 demandeur·euses d'emploi très peu qualifié·es (CEB pour la plupart) durant 14 mois. Elle cible spécifiquement les jeunes, de 18 à 30 ans, sous-qualifiés et très éloignés du marché de l'emploi. Elle a posé ses valises – et ses machines – sur le site de Monceau-Fontaine, ancienne administration des mines de Charleroi, transformé en « village associatif » d'entreprises d'économie sociale. Un éco-système local et social

4 « Les Emplois Verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe », *op.cit.*

5 *Ibid.*, p.31.



où l'AID a sa place au milieu d'autres associations qui partagent des objectifs communs.

Avec les années, l'AID Soleilmont a développé de nouvelles techniques d'aménagement et d'entretien dans une dynamique écologique limitant l'usage de produits phyto et favorisant la biodiversité : toitures végétales, lagunages et pièces d'eau naturelles, pavages à joints ouverts, murs en pierres sèches, prés fleuris, ... « *Notre but avec ces formations à des techniques spécifiques est que nos stagiaires sortent avec des compétences qui seront demandées sur le marché de l'emploi* », explique Nicolas Léonard, directeur depuis bientôt vingt ans. Le dernier projet en date de l'AID est un potager, lancé en 2020 en vue de former les stagiaires au maraichage. Il est situé sur le site de Jumet Bio, dans le domaine des Sœurs de Notre-Dame, qui regroupe plusieurs associations et développe différents projets en lien avec la permaculture, l'éco-rénovation, la formation, etc. Une partie de la production est livrée au restaurant et entreprise d'insertion sociale Notre Maison, selon le principe de « *la fourche à la fourchette* », bien connu dans l'économie circulaire et sociale. Sur ce potager, on forme des mains vertes mais pas que. C'est aussi l'occasion de susciter la réflexion des stagiaires sur l'alimentation et les circuits courts.



AID Val de Senne (Tubize)

« Circulaire, écologique, social ». Trois mots qui constituent l'ADN de l'AID Val de Senne, basée à Tubize, ville connue dans l'histoire industrielle pour ses Forges de Clabecq fermées fin des années 1990, laissant ses 2.000 travailleurs sur le carreau. « L'AID a eu pour ambition de 'recycler' ces hommes de la métallurgie à des métiers en recherche de travailleurs comme la menuiserie ou l'aménagement intérieur. À partir de là, les activités se sont diversifiées. Début des années 2000, une filière de formation s'est créée autour des techniques de l'éco-construction et de l'éco-rénovation », explique Clémentine Menil, la directrice. Deux préoccupations guident la mise en place et l'évolution des filières : correspondre aux besoins des stagiaires accueilli-es et aux attentes des entreprises locales. « Les filières évoluent donc au fur et à mesure du temps. Aujourd'hui, la filière rénovation s'appelle rénovation écologique et classique. Les stagiaires y apprennent à rénover le bâti quel que soit le produit utilisé. L'idée est que quand nos stagiaires arrivent sur le marché de l'emploi, ils puissent procéder autant avec un matériau classique qu'écologique. »

L'AID a lancé il y a quelques années une nouvelle filière de formation : valoriste. Trois mots clés résument ce projet : sur-mesure, réemploi et insertion socio-professionnelle. « Cette filière a aussi évolué dans le temps, détaille Clémentine Menil. Au départ,

c'était une filière en ressourcerie. L'idée était de collecter, trier et mettre en vente ou recycler les déchets. En 2014, l'activité est sortie du giron du projet. Et la question s'est posée de savoir que faire de tous les déchets ». C'est alors qu'est créé l'atelier Valor qui récupère et transforme des déchets de bois, issus des entreprises avoisinantes. À partir de ceux-ci, les stagiaires réalisent du mobilier durable sur mesure à destination de privés ou d'entreprises : comptoir pour magasins, bibliothèque, bardage en « bois de coffrage »... Une formation nécessaire – au vu de la masse de déchets produits par la société – et valorisante pour les personnes ; qui mêlent l'utile – le recyclage – à l'agréable – la réalisation de « belles » choses mises en valeur dans des espaces et pour des projet de qualité, et dans une optique de transition. Un exemple du double objectif au cœur de l'AID : « Nos formations sont là pour accompagner les bases d'un métier, mais aussi accompagner socialement les personnes, les rendre actrices de leur projet personnel et professionnel mais aussi actrices de la société dans laquelle elles vivent. On valorise l'humain et l'environnement, c'est au cœur de notre mission », souligne Clémentine Menil. Enfin, dernière « gommette verte » pour l'AID : le développement durable est présent dans toutes les filières proposées par l'AID y compris quand celles-ci ne touchent pas directement à des activités « vertes », comme la formation aide-ménagère qui sensibilise aux produits écologiques. Ou encore en couture où l'on fait de la place à l'upcycling.

Des défis pour l'avenir

Les femmes

Dans une analyse publiée à partir de son Université collaborative consacrée aux emplois pour/par la transition écologique, Etopia relève que la dimension genrée des emplois verts doit attirer notre attention. En effet, « les secteurs actuels amenés à prendre de l'ampleur (énergies renouvelables, transport public, bâtiment etc.) sont actuellement dominés par des hommes. Les femmes sont en revanche sur-représentées dans le travail environnemental gratuit ». Un enjeu que nos deux intervenants confirment. « Il y a beaucoup de femmes qui ont envie de travailler les matériaux et ça leur est accessible », défend Clémentine Menil. Mais les stéréotypes ont encore la peau dure. Pour les dépasser,

elle préconise de « *poursuivre les efforts pour démystifier les femmes dans le milieu de la construction et montrer des modèles. Il faut aussi accompagner les entreprises pour donner plus de place aux femmes, sensibiliser les travailleurs. La question, par exemple, n'est pas tant de savoir si elles savent porter les charges, mais comment les porter* ».

Dans son enquête européenne, l'Asbl Pour la Solidarité émet cinq recommandations en vue de donner plus de place aux femmes dans les métiers verts : « 1. Organiser un atelier d'échanges de bonnes pratiques « Femmes et emplois verts » entre structures de formation wallonnes afin de construire des outils d'aide à la formation verte ; 2. Rendre plus visibles les exemples d'entreprises vertes très féminines par l'organisation d'un prix ou concours ; 3. Organiser des conférences régulières sur l'intégration des femmes dans l'emploi par filière ; 4. Organiser des séances d'information régulières dans les établissements scolaires ; 5. Adapter toutes les infrastructures publiques à une main-d'œuvre féminine. »

S'adapter, innover

Les AID sont confrontées à une tension entre la réalisation de leur objectif d'accompagnement social et d'insertion, et le maintien de leur place en tant qu'entreprise sur un marché compétitif. Comment, malgré les subventions publiques, rester compétitive dans un marché global encore loin d'être vert ? Le défi est de taille. Selon Clémentine Menil, « *une frange de la population se remet peu à peu en cause et parmi celle-ci, on trouve des personnes ressources comme des architectes, des décorateurs d'intérieur, qui sont la première clientèle que nous avons essayé de viser* ». La clé, selon elle, est de « *faire réseau entre acteurs qui partagent ces objectifs de développement durable* ». Pour le directeur de l'AID Soleilmont, le dynamisme et

l'adaptation (et la passion, a-t-on envie d'ajouter) sont les conditions de la survie du projet : « *L'AID proposait des réparations et la vente de vélos dans le passé avant que n'arrivent des grands leaders du marché impossibles à concurrencer. Il a donc fallu trouver autre chose, comme les toitures végétales où aujourd'hui encore l'entreprise est l'une des seules à proposer ce service dans la région. Nous sommes aussi devenus les spécialistes du zéro phyto pour préserver la santé de la planète et des travailleurs* ». À leur échelle, en conciliant finalités sociales, écologiques, objectifs économiques et réinsertion à l'emploi, les AID ouvrent des voies vertes et activent des leviers d'une « transition juste ». ■



Les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) assurent la formation de stagiaires éloigné-es de l'emploi. Ils recourent à une pédagogie spécifique pour permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences générales et techniques, tout en bénéficiant d'un accompagnement psychosocial. Les filières de formation organisées par les CISP couvrent notamment les domaines suivants : alphabétisation, remise à niveau, développement personnel, bâtiment, HoReCa, métiers verts, services à la personne, secrétariat et commerce.

Chaque année, plus de 15.000 personnes sont formées et accompagnées dans les quelques 150 CISP que compte la Wallonie.

La démarche "Entreprise de Formation par le Travail" (EFT) consiste en une mise en situation réelle de travail par la production commercialisée de biens et de services en lien avec plusieurs métiers, intégrant éventuellement des cours et des stages en entreprise.

Source : <https://emploi.wallonie.be>

IV.2 Pour une commensalité¹ durable et citoyenne : les enjeux de l'alimentation²

Zoé MAUS • Permanente CIEP communautaire

30

Quel est mon plat préféré ? Avec qui et à quelle occasion je le mange ? Où vais-je acheter les ingrédients pour le réaliser ? Dans quelles conditions je le réalise ? Autant de questions qui ont permis de lancer la réflexion autour de l'alimentation, dans l'atelier organisé pour la journée de *La transition durable et juste*.^{1 2}

L'acte de manger reste central dans la plupart des familles ou groupes d'affinités. Commensalité ou convivialité, partager un repas, être ensemble autour d'une table revêt un caractère social et rend sociable. En effet, que ce soit pour manger un simple pain au levain avec un fromage fermier à pâte dure ou une soupe maison, un osso bucco ou un gratin de légumes longuement mijotés, ou pour manger sur le pouce une pizza surgelée et une tablette de chocolat, l'alimentation est au centre de nos vies et de nos lieux de sociabilité (famille, travail, ami·es).

Ces habitudes ou préférences alimentaires qu'on pourrait croire personnelles et relevant du choix de chacun·e sont en réalité culturellement ancrées et inscrites dans un contexte économique et social. Leur analyse permet de détricoter nos systèmes alimentaires, c'est-à-dire l'ensemble des étapes nécessaires pour nourrir une population : cultiver, récolter, conditionner, transformer, transporter, commercialiser et consommer, d'en débusquer les failles ou les dangers et d'imaginer collectivement d'autres systèmes plus résilients et durables. À partir de leurs préférences et habitudes alimentaires, mais aussi de leurs routines d'achat et des conditions dans lesquelles sont

confectionnés les repas pris au quotidien, les participant·es à ces ateliers ont déroulé le fil de ce qu'ils et elles mangent et préparent, de façon à dessiner « leurs » systèmes alimentaires.

Droit à l'alimentation et démocratie alimentaire

L'alimentation est un droit, évoqué depuis 1948 dans la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* (art. 25) et consacré par le *Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* de 1966. En 1999, le Conseil Économique et Social précise dans son commentaire général numéro 12 : « *Le droit à une alimentation adéquate est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec autrui, a accès à tout instant, physiquement et économiquement, à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer* »³. Ce droit à une alimentation adéquate et accessible à toutes et tous n'est cependant pas opérant en soi. En effet, un droit, si la population ne se le réapproprie pas individuellement et collectivement, n'a pas d'impact sur la vie collective.

Certains auteurs, comme Dominique Paturel, estiment que chaque personne dispose d'un droit à l'alimentation « *comme elle a un droit de vote. (...) La démocratie alimentaire n'est a priori ni mondialiste ni localiste, ni protectionniste, ni expansionniste. (...) Elle n'est favorable ni aux aliments industrialisés, ni aux aliments frais, pas plus au bio qu'à un autre mode de production. Elle est surtout ce que les citoyens décident d'en faire.* » C'est donc aux individus qu'il appartient de « reconnecter » les différentes étapes du système alimentaire et de reprendre en main leur « statut de consommateur » pour en faire un statut de

1 La commensalité est un mot qui décrit l'acte de manger ensemble, de partager la même table. Il est issu du latin médiéval, « *commensalis* » (compagnon de table) composé de *cum* (avec) et *mensa* (table, nourriture).

2 Ce texte a été en partie publié dans le Cahier du CIEP *Reprendre le contrôle de nos systèmes alimentaires, un enjeu démocratique*, Bruxelles, 2023 (Cahier CIEP n°32) (en ligne) www.ciep.be/images/publications/CahierCIEP/CahCIEP_32_Alimentaire.pdf

3 Voir sur le site d'Olivier De Schutter lorsqu'il était Rapporteur Spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation : www.srfood.org/fr/droit-a-l-alimentation

« consommateur citoyen » dépassant les classes sociales et les revenus de chacun et chacune. Selon Dominique Paturel, si depuis la Seconde Guerre mondiale c'est par le biais du statut de consommateur·rice que s'exerce en grande partie la citoyenneté, « ceux qui ne peuvent consommer à la hauteur des normes sociales sont qualifiés de pauvres. À l'intérieur de cette sphère, chacun est libre d'acheter ce qu'il veut. Ce qui compte, c'est qu'il puisse acheter »⁴. La nourriture est (a toujours été) un marqueur social, et le fait de consommer certaines nourritures (ou types de nourriture) reflète une appartenance sociale, économique et culturelle. Or, actuellement, les produits alimentaires sont traités de la même manière que les autres produits de consommation. Le système alimentaire demeure structuré par le marché, dans lequel le choix individuel, même organisé en action collective, n'a pas la main. La gestion des systèmes alimentaires ne peut cependant être laissée aux seules forces du marché et doit répondre aux enjeux de solidarité et de justice sociale en visant le renforcement des chaînes alimentaires et marchés locaux. Ceux-ci fournissent un revenu à la plupart des producteur·rices et nourrissent la majorité de la population mondiale avec une alimentation saine, diversifiée et adaptée aux conditions locales, tout en respectant l'environnement. Comme le souligne Dominique Paturel, la question de l'accès libre à une alimentation saine montre une inégalité flagrante et invisibilise les rapports de classe. Tant que l'accès à l'alimentation n'est pas égalitaire, solidaire et libre, les injustices demeurent quant aux conséquences sociales et sanitaires d'une alimentation de piètre qualité.

Le défi du « manger juste » à l'épreuve

En d'autres termes, et pour utiliser ceux de Claude Fischler⁵, il ne suffit pas d'avoir de quoi

manger. Il faut aussi « *manger juste* » de trois points de vue : la santé, l'écosystème et la société. Ces trois domaines font partie des plus impactés par les systèmes alimentaires actuellement majoritaires dans nos sociétés, tant dans les pays industrialisés que dans les pays du « Sud Global ». Être juste pour la santé, cela signifie que les produits consommés doivent être de bonne qualité nutritionnelle mais aussi qu'ils ne peuvent mettre en danger la santé, notamment par la présence de substances nocives – résidus de pesticides, d'hormones ou de médicaments vétérinaires. Ils doivent également être bons pour l'écosystème : les produits alimentaires ne peuvent, du fait de leurs production, transport, distribution ou consommation mettre en péril l'avenir de la planète et de la vie humaine ou non humaine. Enfin, manger juste pour la société implique une juste répartition des produits disponibles, entre toutes et tous, et qu'ils soient accessibles sans devoir sacrifier d'autres besoins fondamentaux (comme le logement, l'habillement, l'énergie, la mobilité, etc.).

Cependant, les constats et chiffres clés⁶ montrent un panorama peu réjouissant et loin de garantir ce « *manger juste* ». En effet, la malnutrition et la sous-nutrition affectent une part importante (et ne décroissant pas suffisamment) de la population mondiale⁷. Les différents conflits, guerres et crises affectent la production agricole et causent pénuries, spéculations et augmentations des prix de nombreuses denrées alimentaires. Enfin, le monopole de quelques entreprises sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (semenciers, transformateurs, distributeurs), l'accaparement des terres et la financiarisation de l'agriculture et des systèmes agricoles soumis aux technologies dépossèdent les paysan·nes et travailleur·euses de leur puissance d'agir, au nord comme au sud de la planète. Pour couronner le tout, la malbouffe règne en maître, causant des surcouts gigantesques en soins de

4 Dominique PATUREL et Patrice NDIAYE, « Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? », *Les Chroniques de la Démocratie Alimentaire*, mars 2019 (en ligne) www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on

5 Claude FISCHLER, « Il nous faut comprendre et inventer une nouvelle relation à l'alimentation » (en ligne) www.sirhafood.com/fr/lyon/claude-fischler-il-nous-faut-comprendre-et-inventer-une-nouvelle-relation-l'alimentation

6 Développés dans l'article de Zoé MAUS, « Des systèmes alimentaires défaillants », In *Reprenre le contrôle de nos systèmes alimentaires. Un enjeu démocratique*, Bruxelles, CIEP, décembre 2023 (Cahier du CIEP).

7 En 2022, 9,2 % de la population mondiale (735 millions de personnes) ont souffert de faim chronique comme l'indique le *Rapport de la FAO sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023* (en ligne) www.fao.org/documents/card/fr/c/cc3017fr

santé⁸. La sécurité alimentaire d'un nombre croissant de pays, et plus encore leur souveraineté alimentaire, pâtissent de ces dérives. La dépendance aux importations et aux aléas du commerce mondial concerne 80 % de la population mondiale. Comme écrit plus haut, il est plus qu'urgent de reprendre le contrôle, collectivement, de nos systèmes alimentaires.

Entre savoir et puissance d'agir : comprendre le système

Il serait faux de dire que les classes populaires ou précarisées ne sont pas intéressées par la question et que la « gentrification » de l'alimentation biologique et en circuits courts ne reflète pas leur intérêt et leur conscientisation réelle quant à la nécessité de s'alimenter correctement. Comme dit par ailleurs, une partie du problème est souvent financière. Quasi partout s'observent une précarité alimentaire plus grande dans les groupes racisés et précarisés ainsi que la dépendance à l'aide alimentaire d'un nombre de plus en plus grand de familles : 6 % de la population en Belgique en 2021. Ce n'est pas la seule raison qui empêche les personnes de manger autrement. Pour changer de comportements, il faut aussi être dans des situations permettant de poser librement ses choix de consommation, en connaissance de cause et en capacité de respecter ses valeurs et sa culture.

Les différentes expériences menées avec des groupes de femmes précaires dans plusieurs régions démontrent non seulement leur intérêt mais également leur connaissance plutôt fine des enjeux alimentaires. Les participant·es à nos ateliers sont conscient·es des constats posés plus haut, même s'ils et elles ne mettent pas toujours les mots sur ces prises de conscience. Ils et elles se rendent compte de la mainmise des multinationales sur les systèmes alimentaires et aussi du fait que les produits des supermarchés (ultra-transformés, trop sucrés, trop gras, trop salés) ne sont pas bons pour leur santé, que les caissières du hard discount ou les ouvriers agricoles saison-

niers travaillent dans des conditions déplorables et que c'est plus sain et économique de préparer soi-même, à la maison, en grandes quantités des produits locaux et de saison pour les conserver et les consommer toute l'année ou encore que la surconsommation de viande ou l'utilisation d'intrants chimiques dans l'agriculture a des effets négatifs sur l'environnement (et la santé). Ils et elles sont également bien conscient·es de la surconsommation mais aussi du gaspillage alimentaire tout comme de l'augmentation des prix et du budget alloué à l'alimentation.

Une « cuisine à soi » : une charge mentale essentiellement féminine

Tant les études sur le sujet que les citoyen·nes reconnaissent que ce qui manque, ce sont de réelles alternatives accessibles (en termes financiers mais aussi de proximité). Si dans leurs achats, la plupart des participant·es de l'atelier estiment que le prix est un frein à un changement de comportement, le fait que les produits ne soient pas produits localement l'est également. Par ailleurs, pour se réapproprier son alimentation, il ne faut pas seulement que les aliments soient « physiquement » et financièrement disponibles ou les alternatives accessibles. Il faut également changer certaines habitudes culturellement ancrées, relatives à ce qu'on achète et consomme mais aussi à la manière dont on le prépare tout autant qu'à la répartition des tâches entre membres d'un ménage. Cette répartition est largement inégalitaire : les femmes jouent en effet un rôle prépondérant dans les systèmes alimentaires, de la production à la préparation (en passant par les achats).

Avoir « une cuisine à soi » pour pouvoir préparer, conserver, stocker et consommer de manière adéquate est un facteur important dans le rapport à l'alimentation. En effet, lorsqu'on ne dispose que d'espaces réduits, mal équipés, peu confortables, voire d'aucun endroit à soi, comme c'est le cas par exemple pour des personnes sans-papiers, il est difficile de se mettre en état de cuisiner. Sans avoir de cuisine adaptée, il est compliqué aussi de pouvoir penser à d'autres manières de préparer les aliments, ou de pouvoir stocker en grandes quantités lorsque c'est la saison ou

8 Seuls 12 % de la population mange autant de fruits et légumes que recommandé et 14 % des décès en Belgique sont liés à l'alimentation (à une mauvaise alimentation). Voir OCDE, *État de santé dans l'Union européenne, Profil de santé de la Belgique*, 2020 et 2021.

qu'il y a des promotions. Impossible également de pouvoir transformer des aliments pour ne pas gaspiller lorsqu'on a seulement une petite taque électrique, un minuscule frigo et peu ou pas d'espaces de rangement.

Une commensalité offensive

Si la cuisine est un endroit relevant de la sphère privée et liée au foyer familial, les participant·es de l'atelier mettent toutefois en avant la nécessité de partager. Partager les repas en « commensaux » mais aussi se trouver des réseaux de solidarité et de convivialité pour partager les bons plans, les trucs et astuces antigaspis, pour se rapprocher des producteur·rices ou des transformateur·rices, en reprenant ensemble le contrôle de ce qu'on mange mais aussi de ce qu'on produit. Ces ini-

tatives communes, qu'il s'agisse de réseaux entre personnes (par exemple pour faire des courses ensemble ou préparer des repas à tour de rôle mais aussi les potagers et jardins collectifs), les cuisines collectives, les groupements d'achats et les circuits courts, les ceintures alimentaires et les supermarchés coopératifs, permettent de redonner du sens en partageant la « *charge mentale du bien manger* ». Elles permettent aussi de repenser collectivement un autre système alimentaire, durable et respectueux de toutes et tous en imaginant des alternatives qui ne seraient plus inoffensives⁹ ou juste des niches¹⁰, mais constitueraient un réel changement. ■

9 Voir les différentes analyses de Jonathan Peuch sur le site du FIAN (www.fian.be)

10 Voir l'intervention de Sibylle Mertens lors de la journée TAKE IT, dont un résumé est publié dans ce cahier.

IV.3 Éducation permanente et changement climatique¹

Nicole TINANT • Permanente CIEP communautaire

Les objectifs pédagogiques globaux de l'atelier « Éducation permanente et changement climatique » étaient multiples : présenter différentes grilles d'analyse (celle d'Ardoino, des quatre courants de la transition et de l'analyse stratégique de Crozier et de Friedberg); montrer leur intérêt dans un processus d'Éducation permanente (EP) pour traiter les problématiques du changement climatique et de la transition ainsi que d'initier une appropriation via une mise en application des grilles et un questionnement sur la thématique. Les grilles d'Ardoino et d'analyse stratégique étant déjà connues des participant·es, il a été possible d'explicitier la grille des quatre courants de la transition.

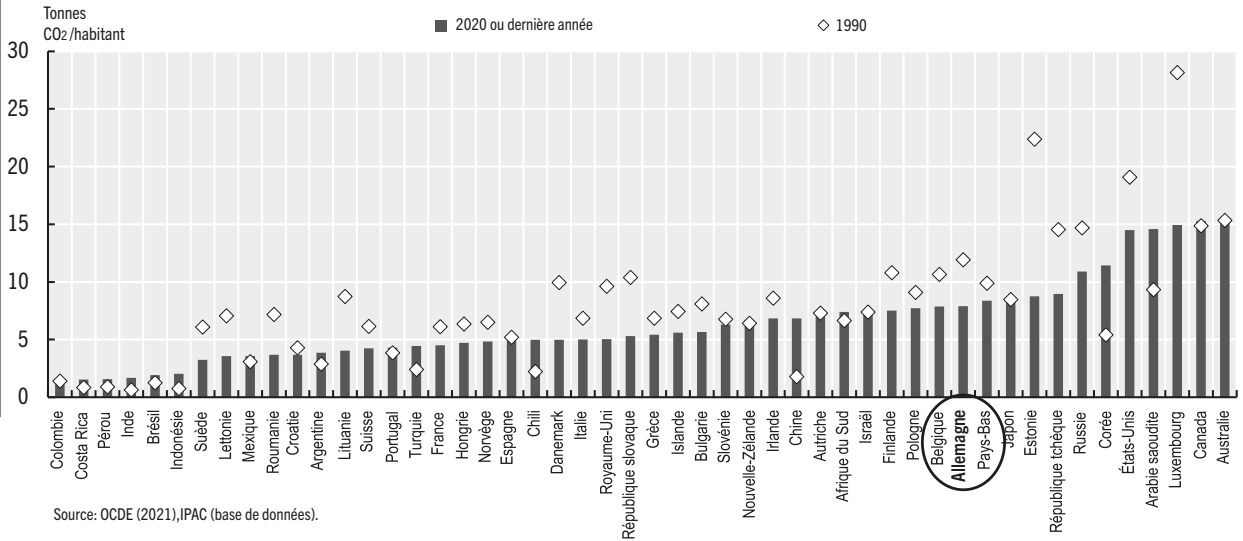
Contextualisation

Dans un premier temps, nous avons contextualisé la situation au départ du sondage IPSOS de 2019 réalisé sur un échantillon de 24.017 individus is-

sus de trente pays et cinq continents via internet. Il en ressort l'observation d'une confusion entre les thématiques liées au climat, la pollution et la couche d'ozone ainsi que d'une augmentation de l'inquiétude des Belges interrogé·es (70 %) et des climato-sceptiques (36 %). Au niveau mondial, le·la Belge a une empreinte carbone importante (13^e place).

¹Par ailleurs, relevons que l'émission de CO₂ des 10 % des ménages les plus riches est quatre fois plus importante que celle des 10 % des personnes les plus pauvres. Pour lutter contre le réchauffement climatique, les personnes interrogées estiment que la solution la plus efficace serait de modifier leur mode de vie (49 %) ou de se reposer sur les progrès techniques et les innovations futures (25 %), alors que pour 17 % d'entre elles, il n'y a rien à faire. D'autre part, les Belges estiment

1 Ce texte est un compte-rendu de l'atelier « Éducation permanente et changement climatique » lors de la journée d'étude du CIEP « La transition durable et juste », Louvain-la-Neuve, juin 2022.



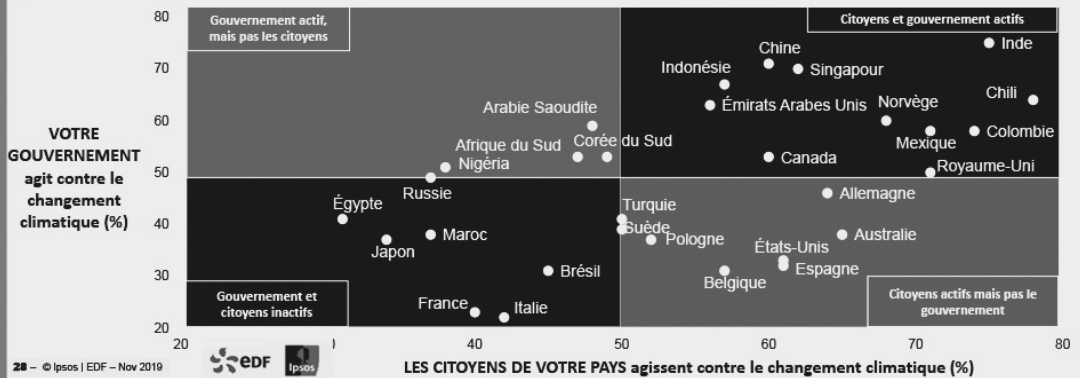
que les citoyen·nes agissent contre le changement climatique contrairement à leurs gouvernements.

L'enquête met également en exergue une glorification des éco-gestes, du « bon citoyen » ayant une « morale écologique ». Le·la consommateur·rice doit être éduqué·e et sanctionné·e moralement. Ce courant implémente une nouvelle forme d'exclusion stigmatisant les milieux populaires qui sont

exclus des discours médiatiques. Il importe donc d'être attentif·ve à mettre en œuvre un processus qui concilie les enjeux écologiques et sociaux avec une approche individuelle (préjugés, croyances, responsabilisation, changements de comportements au quotidien, ...) et une approche systémique (systèmes de production, relations sociales et économiques, consumérisme, ...).

Actions des gouvernements et des citoyens : des diagnostics très disparates

TROUVEZ-VOUS QU'ILS AGISSENT POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS VOTRE PAYS ?



Des grilles d'analyse

Grille d'Ardoino

Après un bref rappel de la théorie, un classement de pistes de solutions à envisager a été présenté au départ des niveaux d'analyse de la grille d'Ardoino regroupés en quatre sections : personnel & interpersonnel, groupal & organisationnel, institutionnel et valeurs.

Il a été ensuite demandé aux participant·es de choisir individuellement une piste de solution qu'il·elles aimeraient mettre en œuvre au départ de propositions reprises dans la fiche pédagogique². À l'issue de cette réflexion, un moment

2 Nicole TINANT, « Changements climatiques et éducation permanente » (Fiche pédagogique), *L'Esperluette*, n°111, mars 2022 (en ligne) www.ciep.be/images/BoiteAOutils/FichePedagEsperluette/111FPedEsper.pdf

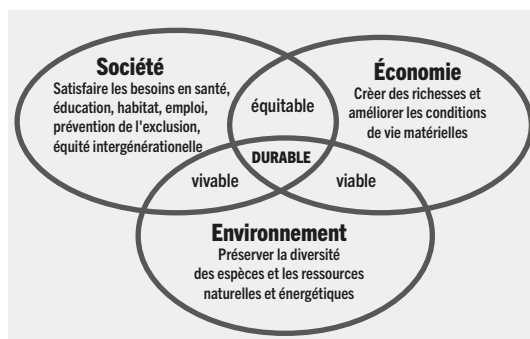
Niveau personnel et interpersonnel

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Consommer des aliments biologiques, locaux et de saison. • Acheter la nourriture dans des endroits qui promeuvent et/ou mettent en œuvre un contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments. • Privilégier les éco-recharges. • Utiliser des énergies renouvelables. • Privilégier la mobilité douce ou les modes de transport collectifs. • Réduire sa consommation de viande au profit d'aliments d'origine végétale. • Éviter le gaspillage alimentaire. • Réduire sa consommation, réutiliser, réparer et recycler les objets pour réduire ses déchets. • Trier ses déchets. • Réduire les emballages. | <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le chauffage. • Isoler son logement et réduire sa consommation d'énergie. • Réduire sa consommation d'eau. • Compenser un voyage en avion en plantant un arbre. • Décider de ne plus prendre l'avion. • Privilégier les transports en commun. • Limiter l'utilisation de la voiture, de l'avion. • Acheter des produits issus du commerce équitable. • Acheter des produits fabriqués par des entreprises qui utilisent les ressources de manière responsable et qui s'engagent à réduire leurs émissions de gaz et leurs déchets. • Acheter des produits portant le label FSC ou PEFC pour lutter contre la déforestation. |
|---|--|

d'échange a été organisé en sous-groupes pour permettre à chacun·e de présenter son choix et d'en expliquer l'importance. Parmi les projets émis, citons la création d'un jardin partagé, la réduction de son empreinte carbone et numérique, la création d'un service numérique low-tech, la lutte contre le lobby climato-sceptique, etc.

Grille des quatre courants de la transition

Dans un second temps, la grille des courants de transition ou de transformation écologique qui reprend les quatre modèles a été présentée. Bien que, sur le terrain concret, ces quatre courants soient souvent entremêlés, ils éclairent les enjeux de la transition écologique et sociale : le développement durable, la décroissance, l'éco-socialisme et l'écologie sociale. Ces points étant peu connus par les participant·es de l'atelier, nous y avons consacré beaucoup de temps.



Le développement durable

Le développement durable (DD) est une notion qui apparaît pour la première fois en 1992, dans le *Rapport Brundtland*. *Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU*.

Elle y est alors définie comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » et intègre trois types d'objectifs : économiques (créer de la richesse, améliorer les conditions matérielles de vie), sociaux (satisfaire les besoins en santé, emploi, habitat, etc.) et environnementaux (préserver la diversité, les ressources). Cette approche n'a pas infléchi la dynamique de développement du fait de la juxtaposition des objectifs sans questionnement quant à leur dynamique propre.

Depuis 2012 (Rio+20), le pilier économique est devenu prépondérant avec l'émergence du terme « économie verte » qui correspond à l'implémentation et à la croissance d'un nouveau secteur basé sur les services rendus par le capital naturel. L'économie de l'environnement est une branche de l'économie néoclassique qui s'occupe des questions d'environnement devenues problématiques du fait de l'absence de rapport prix/marchés correctement établis pour les « biens et services environnementaux ». La solution préconisée est le recours aux outils du marché pour résoudre les problèmes environnementaux. Il s'agira d'intégrer les externalités négatives dans les prix (taxe carbone, marché de droit à polluer...) et de payer pour les externalités positives fournies par les écosystèmes (puits de carbone...). Les deux types de capitaux, naturel et physique (biens de production possédés par les entreprises), etc. sont substituables entre eux. L'épuisement d'une ressource n'est pas un problème puisque le marché va envoyer un signal (changement de prix) déclenchant la substitution de cette ressource par une autre ou par le développement technologique. Pour certain·es analystes critiques, comme l'altermon-

dialiste Geneviève Azam, cette « *mise en économie* » de l'environnement est un vaste projet de marchandisation de la nature. Pour d'autres, comme le géographe David Harvey, elle correspond à une nouvelle phase de l'enclosure des biens communs et de l'expansion capitaliste.

Ne remettant en cause ni l'objectif de croissance économique, ni l'accumulation de capital, ce modèle maintient les inégalités et renforce la croyance que les évolutions des techniques et procédés utilisés pour produire et consommer suffisent à échapper au désastre.

La décroissance

Bien que plus ancienne, la notion de décroissance est apparue dans le débat public à partir des années 2000. La publication du rapport Meadows³ en 1972 sur « *Les limites de la croissance* » marque un point de départ important en montrant les conséquences de la poursuite d'un modèle économique fondé sur la croissance : l'effondrement massif de la production suivi d'un effondrement de la population. Malheureusement, la réalité a suivi le modèle depuis les années 1970 ...

Pour résumer ce courant en une formule, on pourrait reprendre cette phrase de Serge Latouche qui affirme « *Une croissance infinie dans un monde fini est impossible* ». Il s'agit donc d'apprendre à vivre avec moins de biens et davantage de liens. L'escargot, qui arrête naturellement la croissance de sa carapace à un certain moment, en est devenu le symbole.



Le développement durable est un oxymore, une contradiction dans les termes. Le développement basé sur la croissance n'est pas durable. La croissance n'est pas seulement destructrice

³ *Rapport Meadows* (connu sous le nom de Rapport du club de Rome) a été commandité par le Club de Rome et réalisé par des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) en 1972.

écologiquement, elle est également injuste car la course à la production favorise une minorité au détriment de la majorité. De plus, elle est aliénante d'une part, car la course à la production basée sur le progrès technoscientifique nous rend de plus en plus dépendant·es et soumis·es à celui-ci : nous pouvons choisir notre marque de voiture, mais nous n'avons pas le choix de vivre sans voiture. D'autre part, l'obligation de contribuer à la production s'impose à tous et toutes.

Pour ce courant, il est dès lors nécessaire de rompre avec le consumérisme et le productivisme, qui sont considérés comme inhérents au capitalisme, voire carrément de « *sortir de l'économie* » qui est devenue la religion de l'Occident.

Quatre principes permettent de structurer les propositions décroissantistes : l'autoproduction, la communalisation, la coopération, la démocratisation.

Dans **l'autoproduction**, l'individu produit pour subvenir à ses besoins et non pour gagner de l'argent. Cela implique une sortie du marché, une marginalisation voire la fin du salariat (revenu inconditionnel garanti...). **La communalisation**, quant à elle, nécessite une dé-privatisation (sortie de la propriété) ou une mise en commun du monde. Elle implique la limitation de la consommation (sobriété) et un arrêt de la croissance de l'espèce humaine (réalisé de façon non autoritaire) du fait de la nécessité de partager ce monde commun avec les générations futures et les non humains. On parlera de biens et services collectifs (habitats, transports...), de gratuité des biens essentiels avec un renchérissement de ce qui ne l'est pas ainsi que de qualité et durabilité des produits. **La coopération** recouvre quant à elle les projets tels que le SEL (Système d'Échange local ou Système d'entraide Local), le label ASC⁴, permaculture, etc. Le principe de **démocratisation**, quant à lui, implémente la notion de révolution démocratique sans se prononcer si cela peut se faire dans le cadre de l'État-Nation ou si cela implique d'esquiver ou d'abattre celui-ci.

L'écocosialisme

L'écocosialisme, ou l'idée d'une écologie socialiste (ou d'un socialisme écologique), émerge à par-

⁴ ASC est le programme de certification et le label pour les produits de la mer issus de l'aquaculture.

tir des années 1970 dans le chef de divers chercheurs (Gorz...). Le terme « écosocialisme » ne commence à être utilisé que dans les années 1980, dans un courant de gauche du parti vert allemand. Ces années voient également le développement de travaux en vue de fonder un marxisme écologique (James O'Connor). Plus récemment, en 2001, Joel Kevel et Michael Löwy publient un manifeste écosocialiste qui servira de référence pour la fondation à Paris en 2007 du Réseau écosocialiste international. Si on veut essayer de définir en quelques mots l'écosocialisme, on peut dire que l'écosocialisme regroupe les « *mouvements et théories qui aspirent à subordonner la valeur d'usage à la valeur d'échange* ». L'idée est donc de produire en fonction des besoins sociaux et non du profit (besoins qui doivent être démocratiquement déterminés et production qui doit s'effectuer dans le respect des limites des écosystèmes). Si on tente de synthétiser le diagnostic proposé par l'écosocialisme, on peut dire qu'il se base sur un double point de départ. D'une part, la course au profit et la logique productiviste inhérents à la civilisation capitaliste conduisent au désastre écologique. Le corollaire de cela est que la préservation des équilibres écologiques de la planète est incompatible avec la logique destructrice et expansive du capitalisme. D'autre part, un socialisme qui n'intégrerait pas la question écologique ne peut que conduire à une impasse.

Ce double point de départ conduit à un double refus, celui des courants écologiques qui s'accommodent du système capitaliste ainsi que les variantes productivistes du socialisme : socialisme productiviste/social-démocratie. Le capitalisme poursuit un but de profit et d'accumulation, il ne peut pas rechercher des finalités sociales et environnementales et ne peut que « marchandiser » la nature.

L'écosocialisme plaide pour la propriété collective des moyens de production, en commençant par exemple par les secteurs de la finance et de l'énergie. Un changement de propriété de l'appareil productif est nécessaire, mais également une transformation en profondeur de celui-ci, de manière à ce qu'il respecte les limites écologiques. Il ne s'agit donc pas seulement de changer de propriétaire ! On parle ainsi de décroissance de la production matérielle (produire et transporter moins), de suppression des productions nuisibles et inutiles

(énergies fossiles, pêche et foresterie industrielles, production d'armes, publicité, sortie du tout à la voiture et à l'avion...) et de transformation des systèmes énergétique, de transport et d'urbanisme (remplacement par des sources d'énergie non polluantes et renouvelables).

L'écosocialisme plaide également pour une extension radicale de la sphère publique et de la gratuité (enseignement, santé, transports publics, consommation énergétique de base). Il s'agit de sortir du tout au marché.

Ce processus doit se faire dans le cadre d'une planification démocratique des buts de la production et des investissements de la transition, à tous les niveaux de la société. La balise de cette planification se situe dans la promotion des valeurs d'usage, il s'agit de produire pour les besoins sociaux dans le respect des limites des écosystèmes plutôt que pour le profit (valeurs d'échange).

L'écologie sociale

Développé dès les années 1960 par Murray Bookchin, théoricien social américain, ce courant théorique promeut un idéal de société et de mouvement militant. « *Ce n'est qu'en s'attaquant aux racines sociales, à la suppression de la domination et des hiérarchies illégitimes, qu'une relation organique et harmonieuse peut espérer se mettre en place avec la nature* » (V. Gerber et F. Romero) : cette phrase présente le cœur de l'analyse de l'écologie sociale.

Elle inclut sa définition de l'écologie, à savoir l'harmonisation des rapports entre l'humain et la nature et pointe le diagnostic principal posé par l'écologie sociale, soit que tous nos problèmes écologiques proviennent avant tout de problèmes sociaux et de l'ensemble des systèmes de domination à l'œuvre dans la société (capitalisme, sexisme, racisme ainsi que le rapport de domination entre gouvernant·es et gouverné·es dans la sphère politique).

Pour comprendre les problèmes écologiques, il faut donc s'intéresser à la manière dont les humain·es structurent leurs relations à travers leurs institutions. L'écologie sociale s'attaque ainsi au capitalisme (domination et l'exploitation des travailleur·euses, propriété privée, mécanisme de marché et impératif de profit et de la croissance forcée) et à l'État qui permet à une classe gouvernante composée de professionnel·les de prendre

	Développement durable (DD)	Décroissance	Écosocialisme	Écologie sociale
Paradigme	Capitalisme (Économie verte)	Anticapitalisme	Anticapitalisme	Anticapitalisme
Croissance	Croissance verte/découplage	Décroissance soutenable (accent sur la réduction de la consommation)	Décroissance (de la production matérielle)	Décroissance (de la production matérielle)
Démocratie	Démocratie représentative	Ambiguïté : pratique de l'autogestion et méfiance vis-à-vis de la démocratie représentative mais participation aux élections	Démocratie représentative + mécanismes de démocratie directe	Démocratie directe
Travail	Verdir le travail (emplois verts)	Se libérer du travail (sous le capitalisme)	Libérer le travail (du capital)	Se libérer du travail (sous le capitalisme)
Propriété des moyens de production	Propriété privée	Gestion en tant que commun	Propriété collective (nationale)	Propriété collective (communale)

des décisions qui détermineront la vie des classes gouvernées.

L'apport principal de ce courant est que l'idée-même de domination de l'humain sur la nature provient de l'idée de domination de l'humain sur l'humain. Il dénonce non seulement la domination des riches sur les pauvres, mais aussi celle des hommes sur les femmes (patriarcat) et des Blancs sur les gens de couleur (racisme), etc. Non seulement, il n'y aura pas de résolution de la crise écologique sans sortie du capitalisme, mais plus encore il est nécessaire de rompre avec l'idée-même de hiérarchie, et cela dans toutes les sphères de la société. L'organisation hiérarchique de la société conduit à toujours plus de gigantisme et de centralisation (des entreprises, des zones urbaines et agricoles...).

La société idéale serait égalitaire, libre et écologique par le municipalisme libertaire appelé également communalisme, en référence à la Commune de Paris. Ce projet de société vise la décentralisation de la prise de décision politique et économique, par des communautés autogérées grâce à des assemblées populaires. L'unité politique principale serait la commune et non l'État. À ce niveau, les communautés pourraient s'auto-organiser au travers d'assemblées populaires fonctionnant en démocratie directe et en face-à-face. La production et la distribution des biens seraient

administrées par la démocratie directe de la commune.

Pour les questions qui dépassent le niveau de la commune, un modèle confédéraliste serait mis en œuvre à travers des conseils confédéraux pour coordonner et administrer les décisions prises par les assemblées. Il s'agit donc de restructurer le pouvoir pour qu'il soit exercé par toutes et tous, et de transformer radicalement les institutions, l'État serait remplacé par une confédération de communes libres.

On parlera de municipalisation de l'économie construite sur les principes de propriété collective des moyens de production (communale), de coopération et de production en fonction des besoins et non des mécanismes de marché et de logique d'accumulation ainsi que d'autogestion pour les opérations journalières et les conditions de travail.

Le tableau ci-dessus présente les différences majeures entre les quatre courants sur quelques dimensions :

Un premier clivage apparaît entre le DD et les trois autres courants sur la question du changement de paradigme. Le DD s'inscrit dans le paradigme actuel (économie verte) tandis que les trois autres courants sont plutôt en faveur d'une rupture. Cela va se marquer dans le rapport à

la croissance. Concernant le rapport à la démocratie, les positions sont plus partagées. Le DD et l'Écosocialisme s'inscrivent dans la démocratie représentative, complétée par des mécanismes de démocratie directe pour l'Écosocialisme. La posture de la Décroissance est plus ambiguë, alors que l'Écologie sociale rompt clairement avec la démocratie représentative et prône son remplacement par une démocratie directe.

De manière synthétique, nous dirons que le DD vise à rendre l'économie « propre » principalement grâce au marché et à la technologie. La Décroissance met l'accent sur les limites de la croissance et la nécessité de sortir du « monde de l'économie », tandis que l'Écosocialisme vise l'articulation critique marxiste du capitalisme avec l'écologie. Enfin, l'Écologie sociale cherche la mise en place d'une société écologique et décentralisée sous la forme politique d'une confédération démocratique.

Mise en pratique

Après la présentation des quatre courants, les participant·es ont été invité·es à réfléchir collectivement aux types de courant dans lesquels s'inscrivent les solutions choisies lors du premier exercice.

Analyse stratégique

Après avoir rappelé les fondements de l'analyse stratégique⁵, les participant·es ont travaillé en sous-groupes pour formuler une problématique

5 Nicole TINANT, « Changements climatiques et éducation permanente. S'allier et s'engager » (Fiche pédagogique), *L'Esperluette*, n°112, juin 2022 (en ligne) www.ciep.be/images/BoiteAOutils/FichePedagEsperluette/112FPedEsper.pdf

à analyser, une action à mener en lien avec la thématique de la 5G (5^e génération de norme pour réseau de téléphonie mobile). Il s'agissait, entre autres, de repérer les acteur·rices les plus pertinent·es, ceux et celles qui étaient directement concerné·es, qui avaient un pouvoir de blocage, qui détenaient de l'information, etc.

Pour faciliter le processus d'analyse, une liste d'acteur·rices potentiel·les avait été établie au préalable. En voici quelques-un·es classés par catégorie :

- **Population mondiale :**

- Objectifs des développeurs pour 2025 : couvrir 65 % de la population mondiale.

- **OMS :**

- Recommandations de normes limitant l'exposition de la population aux champs électromagnétiques
- Confie à l'ICNIRP l'établissement de valeurs-limites.

- **ICNIRP : Commission internationale sur la protection contre les rayonnements non-ionisants**

- Organisation à but non lucratif composée de scientifiques
- Acteur important
- Dénoncée par certaines associations environnementales comme rendant des avis (sur les risques des champs électromagnétiques) très favorables à l'industrie
- Des lobbys pro-5G et des acteurs politiques s'appuient sur les avis rendus par l'ICNIRP

COLLECTE D'INFORMATIONS	ACTEUR-RICES							
	Consomateur·rices	Fournisseurs d'énergie	Associations lobbyistes	Acteurs géopolitiques	Union Européenne	Gouvernements belges	Producteurs d'énergie verte subventionnés
Objectifs à atteindre								
Enjeu, valeur attribuée à l'action								
Atouts, Ressources,								
Pouvoir								
Contraintes, Freins, Limites, obstacles								
Zones d'ombre								
Alliances possibles								
Stratégies								
.....								

- pour légitimer la révision à la hausse de la limite d'émission.
- **Communauté scientifique :**
 - Devrait faire des études mais il faudra 20 à 25 ans pour mettre en exergue l'impact (\pm) des ondes diffusées par la 5G sur la santé.
 - **Commission européenne**
 - Se base sur les avis de ICNIRP
 - Objectif : couvrir toutes les zones urbaines du continent pour 2025.
 - **Gouvernements dictatoriaux**
 - Contrôle de la population (Chine pandémie)
 - Juguler les mouvements contestataires et mettre un terme à toute subversion.
 - **Citoyen·nes belges sensibilisé·es ou pas**
 - Standardisation des rapports sociaux par écran interposé
 - Exclusion public plus fragile.
 - **Citoyen·nes belges conscientisé·es**
 - Forte opposition.
 - **Citoyen·nes belges souffrant d'électrohypersensibilité**
 - AREHS asbl : Association pour la Reconnaissance de l'Électrohypersensibilité.
 - **Associations environnementales**
 - Enjeux environnementaux et climatiques (augmentation des gaz à effet de serre)
 - Modification champs électromagnétiques
 - Fabrication de nouveaux appareils
=> besoin de tonnes de métaux rares (conditions inhumaines et pollution) => production deux fois plus de gaz à effet de serre que tout le trafic aérien
 - Consommation d'électricité 2 à 3 fois plus importante que les antennes équivalents 4G
 - Effet technologies magnétique, électrique et électromagnétique sur la disparition d'abeilles et autres insectes, la désertion d'oiseaux de leur espace de vie habituel
 - Mise en orbite de dizaines de milliers de satellites
 - Les feuilles d'arbres absorbent 90 % des ondes millimétriques de la 5G.
 - **Associations EP et mouvements sociaux**
 - Enjeux démocratiques : non-respect du principe de précaution niveau santé
 - Atteinte à la vie privée et aux autres droits et libertés fondamentales, risque intrusion, surveillance et contrôle, données personnelles récoltées en ligne par objets connectés, intelligents
 - Exiger étude de la réelle plus-value de la 5G sur notre société.
 - **Gouvernements belges**
 - Fédéral :
 - Coûts sanitaires et économiques potentiellement très élevés
 - Actionnaire majoritaire Proximus (50 % des actions + 1)
 - Mise aux enchères du spectre électromagnétique dès 2022
 - Délivre aux opérateurs des licences temporaires avec pour objectif de garantir à 70 %, puis 99,5 % de la population un accès à la 5G pour 2023 et 2025.
 - Communautaire
 - Doit se mettre d'accord avec le Fédéral pour une répartition des revenus liés à la mise aux enchères du spectre électromagnétique (compétence en matières culturelles ><, compétence pour les télécommunications).
 - Wallonie
 - Mise en œuvre groupe d'expert·es pour évaluation de l'impact de la 5G (2020).
 - Bruxelles
 - 2021 processus participatif mêlant citoyen·nes, parlementaires et expert·es. Attirer des investisseurs et des talents pour concrétiser « son ambition smart-city »
 - Assouplissement normes de protection sanitaire contre les rayonnements électromagnétiques au nom du « progrès », de « l'attractivité », de « la création d'emploi », et de la « croissance » ...
 - Gouvernement flamand
 - Volonté de couvrir tout le territoire flamand et soutien des initiatives des opérateurs.
 - Bourgmestres (Flandre, Wallonie, Bruxelles)

- **Ministère de la santé**
 - Risques potentiels de santé publique (cancer, ...)
- **IBPT, (Institut belge des services postaux et des télécommunications)**
 - Régulateur fédéral compétent dans le secteur des télécommunications
 - Consultation publique : 5.000 contributions mais ne tient pas compte des avis exprimés
 - Impose déploiement et octroi droits provisoires d'utilisation 5G à 5 opérateurs.
- **Opérateurs, fournisseurs de services numériques et de prestations de communication**
 - Proximus et Orange : Nokia, Ericsson
- **GAFAM**
- **Industries ayant intérêt au déploiement de la 5G**
 - Objets connectés, frigo, cafetière, voiture intelligente, ...
 - Enjeux financiers
 - Gains de productivité en simplifiant certaines tâches
 - Chantage à l'emploi : création de 36.000 emplois, sinon délocalisation de la production
 - Financement des chercheurs·ses.
- **Gestionnaires d'infrastructures intelligentes**
 - Hôpitaux, Université (ULB, ...)

Retour et évaluation

En fin de séance, les participant·es ont exprimé en grand groupe l'apport de ce dernier exercice. Pour la plupart, le manque de temps pour le réaliser, au vu de la complexité de l'outil et de la thématique, a fait émerger quelques frustrations ; néanmoins, il·elles ont pu mesurer l'intérêt socio-politique de la démarche et comprendre les enjeux de l'implémentation de la 5G. ■



En guise de conclusion

Ariane ESTENNE • Présidente du MOC

Pour ces conclusions, posons-nous une seule question : *Comment allons-nous continuer le travail dans le Mouvement au moment où le 6^e rapport du GIEC indique qu'il nous reste trois ans pour faire baisser la courbe des émissions ?* Ce constat doit être relié à une situation alarmante de crises multiples, profondes et enchevêtrées, notamment l'invasion de l'Ukraine, l'extension massive de la précarité et de la pauvreté ici en Belgique et toutes les menaces qui pèsent sur notre démocratie, dont l'exemple récent des élections législatives françaises n'est qu'une énième alerte.

Certes, nous avons déjà certains points d'appui dans notre organisation du travail politique avec nos axes prioritaires et singulièrement le travail mené sur les enjeux écologiques en régions et dans nos organisations constitutives : la 5G, la gratuité des transports en commun ou encore l'aménagement du territoire et les luttes locales sont des thématiques travaillées dans le Mouvement, à partir de notre groupe de travail sur l'écologie. Il semble toutefois évident que la question écologique doit aussi irriguer transversalement nos autres thématiques de travail.

En conclusion, je voudrais proposer deux perspectives pour notre travail prospectif : l'une concerne les liens à faire entre écologie et enjeux démocratiques, dont l'enjeu de paix ; et l'autre a trait aux réflexions à mener sur la Sécurité sociale.

D'abord, ce contexte nous impose de mieux articuler le travail mené sur l'écologie avec celui sur la paix et la démocratie, et ce dans une perspective internationale. Un récent article publié dans *Le Monde* pointait que le complexe militaro-industriel et la guerre portent une lourde respon-

sabilité dans le dérèglement des environnements locaux et de l'ensemble de l'écosystème. En effet, « depuis une dizaine d'années, une nouvelle génération d'historiens et historiennes des sciences et techniques et de l'environnement documente le rôle historique des guerres industrielles dans la crise environnementale. Leurs travaux montrent que les effets des conflits modernes sur la vie de la planète ne se limitent pas au champ de bataille. En suscitant le développement de technologies toujours plus puissantes et énergivores, les conflits du XX^e siècle ont bouleversé les conditions de production et transformé en profondeur les usages et les sociétés, favorisant la débauche d'énergies fossiles. Tour à tour enjeu stratégique, arme de guerre ou victime collatérale, l'environnement n'a jamais été épargné. Dans cette histoire de feu et de sang, les conflits de masse du XX^e siècle ont franchi un palier. Les guerres industrielles, capables d'anéantir les populations, dévastent aussi durablement les écosystèmes. Par exemple, en Ukraine des usines chimiques ont été bombardées alors qu'on recense en Ukraine 35 % de la biodiversité du territoire européen, avec quelque cent cinquante espèces protégées »¹. On voit bien ici comment les enjeux écologiques se nouent aux enjeux démocratiques et diplomatiques, et qu'ils doivent être pensés ensemble, sans même évoquer la crise alimentaire actuellement à l'œuvre...

Ma seconde proposition prospective concerne notre travail sur la Sécurité sociale qui peut être aussi un outil indispensable pour affronter les enjeux environnementaux.

Rappelons-nous que la Sécurité sociale est née pour limiter, puis pour assurer collectivement les risques engendrés par l'industrialisation.

¹ Claire LEGROS, « Le coût écologique exorbitant des guerres, un impensé politique », *Le Monde*, 10 juin 2022 (en ligne) www.lemonde.fr/idees/article/2022/06/10/le-cout-ecologique-exorbitant-des-guerres-un-impense-politique_6129644_3232.html

Aujourd'hui, les risques ne sont plus seulement engendrés par l'augmentation de l'industrialisation, mais ils sont aussi liés aux dégâts environnementaux. La Sécurité sociale doit être l'outil pour affronter ces enjeux, mais son financement ne sera pas tenable si nous ne limitons pas les dégâts environnementaux. Sans en changer les mécanismes, le système de Sécurité sociale doit être revu pour assumer solidairement les risques liés à l'environnement. Aux rapports de force traditionnels, comme le rapport capital-travail, s'ajoutent les rapports de force environnementaux et notamment ceux qui tournent autour de l'empreinte écologique des entreprises et des individus. On sait que le taux de pollution est directement lié au niveau de revenu : les revenus les plus élevés ont un impact négatif plus important sur l'environnement. L'enjeu est désormais d'intégrer cette donnée dans le mode de calcul des cotisations sociales².

Comme on le disait déjà lors de la Semaine sociale du MOC de 2019 *Le Mouvement social face à*

l'urgence écologique, il nous reste trois ans pour faire baisser la courbe des émissions, ce qui doit passer inévitablement par une rupture avec le système capitaliste de l'accumulation et du « toujours plus ». L'« écocitoyennisme », cette idée que les gestes du quotidien peuvent changer les choses ne suffit pas ! L'État a un rôle déterminant à jouer, afin que les entreprises qui ne développent pas un modèle de production moins polluant soient davantage taxées, ce qui permettrait de trouver de nouvelles sources de financement pour la Sécurité sociale. Intégrer la dimension écologique dans la Sécurité sociale permet également de couvrir les risques de ceux et celles qui pâtissent des dégâts environnementaux mais qui n'ont pas les moyens de cotiser.

Ces deux pistes de réflexion pourront inspirer le travail mené dans le Mouvement en même temps que les outils fournis dans le cadre du projet européen TAKE IT pourront aider les travailleur·euses du MOC et d'autres associations.



² Ariane ESTENNE et Sarah de LIAMCHINE, « Face aux enjeux sociaux et environnementaux, quel rôle pour la société civile ? », *Revue Politique*, n° spécial : *Quel État social-écologique au XXI^e siècle ? Émancipation, soutenabilité, solidarité dans un monde vulnérable*, Collection POLITIQUE, n°4, novembre 2020 (en ligne) www.revuepolitique.be/revue/?hs_numero=29

Avec le soutien



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

de Mouvement Social, scrl

Éditrice responsable : Christine Steinbach, chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles.